

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
REGLEMENTAIRES**

**DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DU BOULONNAIS
n°2017/08**

PUBLIE LE MERCREDI 15 FEVRIER 2017

INFORMATION DU PUBLIC

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Le public est informé que, conformément aux articles L. 5211-47 et R.5211-41 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOULONNAIS (CAB) N° 2017/08

est consultable aux heures d'ouverture de l'hôtel communautaire sur simple demande. Conformément à l'article L. 2121-24 du CGCT, la publication des actes au recueil est assurée sur papier. Le recueil est également publié en intégralité sur le site internet de la CAB (www.agglo-boulonnais.fr).

Pour tout renseignement concernant le recueil, vous voudrez bien vous adresser à l'accueil.

Mis à la disposition du public
le : 15 FEV. 2017

Le Directeur Général des
Services

Jean-Marc PLOUVIN



SOMMAIRE

- I **Délibération du Bureau Communautaire : Néant**
- II **Délibérations du Conseil Communautaire du 09 février 2017**
- III **Arrêtés et décisions du Président du 14 au 15 février 2017**

I

**DELIBERATION
DU BUREAU**

II

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 09 février 2017

**JEUDI 09 FÉVRIER 2017
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Josiane CHOCHOIS - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne

Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Laurence DEWALLE - Le Portel
Marc LEFEVRE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Jean-Pierre PONT - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Daniel GEST - Outreau, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Christian BALY - Saint Martin Boulogne

Étaient absents :

Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer
Daniel PARENTY - Baincthun

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Olivier BARBARIN

ASSAINISSEMENT

N° 01C_09_02_2017

AVENANT N°1 À LA DÉLÉGATION PAR VOIE D'AFFERMAGE POUR L'EXPLOITATION DES ONZE STATIONS D'ÉPURATION

Les boues d'épuration issues de la station d'épuration SELIANE de Boulogne-sur-Mer sont éliminées dans le four d'incinération qui se trouve sur le site. Depuis le 15 août 2016, celui-ci est à l'arrêt malgré différentes tentatives de remise en marche qui n'ont pas abouti.

A la demande de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB), le délégataire VEOLIA-Société d'Assainissement du Boulonnais a fait réaliser une expertise du four par un bureau d'études spécialisé. Suite à celle-ci, il s'avère que de gros travaux de rénovation sont à engager, notamment le remplacement du récupérateur d'énergie et des calorifugeages. Le montant total de ces travaux s'élève à 546 052 € HT.

Cependant, pour une réparation rapide et également pour faciliter l'interface avec l'exploitation, il est proposé que les travaux soient réalisés par le délégataire. Ainsi, ils pourront démarrer en janvier 2017 et ce pour une durée de six mois.

Pour le financement de ces travaux, il est proposé de supprimer certaines actions de la convention de Délégation de Service Public entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016 à savoir :

- une partie des travaux de renouvellement du programme de renouvellement contractuel du délégataire. En effet, ces travaux seront inutiles du fait des travaux neufs envisagés (économie de 125 000 €) ;
- la mission confiée au délégataire concernant la réalisation de trois bilans carbone et des audits énergétiques (économie de 47 600 €).

Il restera donc à la charge de la collectivité 373 452 € qu'il est proposé de faire financer par le biais d'une subvention d'équipement que la CAB versera à la Société d'Assainissement du Boulonnais.

L'ensemble de ces modalités sera tracé dans un avenant n°1 à la convention de Délégation de Service Public par voie d'affermage pour l'exploitation des onze stations d'épuration.

Dans le cas du non respect de l'objet et/ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le Président de la CAB est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission Services publics intercommunaux du 10 janvier 2017,

Le CONSEIL décide :

- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention de DSP par voie d'affermage pour l'exploitation des onze stations d'épuration dans les conditions définies ci-dessus.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
57	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Envoyé en préfecture le 14/02/2017

Reçu en préfecture le 14/02/2017

Affiché le

SLO

ID : 062-246200729-20170209-01C_09_02_2017-DE

Patrice QUETELARD
Le Conseiller Délégué de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Sauf disposition expresse prévoyant une décision implicite de rejet, le silence gardé pendant deux mois par l'administration sur une demande vaut décision d'acceptation. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.

**JEUDI 09 FÉVRIER 2017
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Josiane CHOCHOIS - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne

Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Laurence DEWALLE - Le Portel
Marc LEFEVRE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Jean-Pierre PONT - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Daniel GEST - Outreau, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Christian BALY - Saint Martin Boulogne

Étaient absents :

Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer
Daniel PARENTY - Baincthun

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Olivier BARBARIN

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET PORTUAIRE

N° 02C_09_02_2017

GARROMANCHE : ACHAT DE BÂTIMENTS ET TERRAIN PAR LA SOCIÉTÉ SCI DU GRE (AGRITRANS)

Les élus communautaires ont redéfini en 2014 les priorités de la stratégie de développement économique durable du Boulonnais parmi lesquelles figure à l'enjeu 3 "un territoire attractif pour les entreprises".

La Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) a été sollicitée par la société AGRITRANS pour l'acquisition de parcelles de terrain d'une superficie totale de 7 769 m² cadastrées BD n°40-58-59-68 sur lesquelles sont construits des bâtiments à usage industriel et de bureaux, sis rue du Vauxhall à Boulogne-sur-Mer. A noter que la voie d'accès est incluse dans le périmètre de vente.

La valeur estimée par le Service Local du Domaine (en date du 21 novembre 2016) est de 310 000 € HT. La société AGRITRANS sollicite un rabais justifié par l'obligation de démolir des bâtiments vétustes et des bureaux afin d'être en conformité avec la réglementation en vigueur. L'entreprise a estimé ces travaux à 30 000 € HT.

Il est proposé de formuler une offre à hauteur de 280 000 € HT pour la vente de cet ensemble immobilier, au profit de la SCI DU GRE qui acquiert pour le compte de la société AGRITRANS, après application de la marge de négociation tolérée de 10% par rapport à l'estimation du service local du Domaine, justifiée par le coût des travaux pris en charge par l'acquéreur, nécessaires à l'exploitation du site.

Après avis de la commission Développement économique et portuaire, innovation et compétitivité du territoire du 12 janvier 2017,

Le CONSEIL décide :

- de vendre à la société SCI DU GRE (AGRITRANS), ou toute société, éventuellement de crédit-bail immobilier, qu'il lui plaira de substituer, les parcelles de terrain d'une superficie totale de 7 769 m² cadastrées BD n°40-58-59-68 sur lesquelles sont construits des bâtiments à usage industriel et de bureaux, sis rue du Vauxhall à Boulogne-sur-Mer, au prix de 280 000 € HT auquel s'ajouteront éventuellement la TVA applicable à l'opération ainsi que les régularisations de TVA sur la construction, suivant avis du service local du Domaine en date du 21 novembre 2016, après application de la marge de négociation tolérée de 10%

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à la régularisation de cette vente.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
57	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Envoyé en préfecture le 14/02/2017
 Reçu en préfecture le 14/02/2017
 Affiché le 
 ID : 062-246200729-20170209-02C_09_02_2017-DE

Frédéric CUVILLIER
Le Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Sauf disposition expresse prévoyant une décision implicite de rejet, le silence gardé pendant deux mois par l'administration sur une demande vaut décision d'acceptation. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.

**JEUDI 09 FÉVRIER 2017
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Josiane CHOCHOIS - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne

Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Laurence DEWALLE - Le Portel
Marc LEFEVRE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Jean-Pierre PONT - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGES - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Daniel GEST - Outreau, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Christian BALY - Saint Martin Boulogne

Étaient absents :

Philippe-Jean ROUSSEAU - Boulogne-sur-mer
Daniel PARENTY - Baincthun

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Olivier BARBARIN

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET PORTUAIRE

N° 03C_09_02_2017

CONVENTION D'EXPLOITATION 2017 DU BÂTIMENT COLLECTIF DE MARÉE N°2

La Communauté d'agglomération gère jusqu'au 25 mars 2016 les bâtiments collectifs de marée

n° 2 et 3 (rouge et jaune) situés sur la zone de Capécure, rue Nicolas Appert et boulevard de Châtillon, dont les ateliers et bureaux sont loués majoritairement à des acteurs de la filière pêche. Suite à la vente du bâtiment Capécure 3 à la société DELANCHY le 25 mars 2016, la CAB ne gère aujourd'hui plus que le deuxième bâtiment collectif de marée dit « jaune ».

Les charges d'exploitation de ce bâtiment ainsi que celles du bâtiment collectif n° 1 sont prises en charge par la Société d'Exploitation des Ports du Détroit (SEPD) qui s'est substituée à la Chambre de Commerce et d'Industrie Côte d'Opale, suite au transfert de l'exploitation des ports de Calais et Boulogne-sur-Mer le 22 juillet 2015.

Chaque année, une convention est conclue entre la Communauté d'agglomération et le concessionnaire, aujourd'hui la SEPD, afin de permettre le remboursement par la CAB des frais avancés par le concessionnaire concernant les charges d'exploitation relatives au bâtiment communautaire. Cette convention reprend les postes de dépenses suivants :

- exploitation et entretien des matériels et installations de production et de distribution des fluides (eau glycolée et air comprimé) des bâtiments n° 1 et 2 ;
- fourniture d'électricité pour l'éclairage des parkings supérieurs du bâtiment n° 2 ;
- frais de surveillance incendie des bâtiments n° 1 et 2 ;
- nettoyage des aires de stationnement des bâtiments n° 1 et 2 et possible nettoyage des façades.

Après avis de la commission développement économique et portuaire, innovation et compétitivité du territoire du 12 janvier 2017,

Le CONSEIL décide :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention financière pour l'année 2017 avec la Société d'Exploitation des Ports du Détroit, relatives aux conditions de remboursement des prestations liées à l'entretien et à l'exploitation du bâtiment collectif de marée Capécure 2.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
57	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Frédéric CUVILLIER

Le Président de la

Communauté d'agglomération du Boulonnais

**JEUDI 09 FÉVRIER 2017
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Josiane CHOCHOIS - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne

Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Laurence DEWALLE - Le Portel
Marc LEFEVRE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Jean-Pierre PONT - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Daniel GEST - Outreau, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Christian BALY - Saint Martin Boulogne

Étaient absents :

Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer
Daniel PARENTY - Baincthun

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Olivier BARBARIN

PROJETS STRUCTURANTS

N° 04C_09_02_2017

AVENANT AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC : EVOLUTION DU PÉRIMÈTRE D'AFFERMAGE SUITE À L'AVANCEMENT DU CHANTIER

Par une délibération en date du 22 juin 2006, la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) a déclaré le Centre National de la Mer – Nausicaa d'intérêt communautaire au titre de ses compétences « développement économique » et « équipements communautaires » à compter du 1^{er} janvier 2007.

La CAB a confié à la SEML « Société d'Exploitation du Centre National de la Mer » la gestion déléguée de cet équipement. La convention de délégation de service public (DSP) qui définit les conditions de cette délégation est entrée en vigueur le 1^{er} décembre 2009. Elle doit prendre fin le 31 décembre 2017.

La CAB s'est engagée dans un programme de travaux sous la forme d'un marché de conception -réalisation pour l'extension du Centre National de la Mer, ayant notamment pour ambition de créer le plus grand aquarium d'Europe. L'ouverture du futur équipement est prévue au printemps 2018.

Afin de faciliter l'avancement du chantier, démarré en janvier 2016, il convient de faire évoluer le périmètre d'affermage et de mettre à disposition du délégataire l'espace du restaurant pour y transférer la boutique provisoirement. Il conviendra également de mettre à disposition dès réception par la CAB, la zone de bureau créée dans le nouveau bâtiment.

Cet avenant n'a pas de conséquence financière sur la convention de DSP.

Après avis de la commission Tourisme et Attractivité du Territoire du 11 janvier 2017,

Le CONSEIL décide :

- d'approuver la conclusion d'un avenant n°6 à la convention de DSP entre la CAB et la SEML « Société d'Exploitation du Centre National de la Mer » selon les modalités définies ci-dessus,

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cet avenant n°6 dans les conditions définies ci-dessus.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
57	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Jean-Claude ETIENNE
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

**JEUDI 09 FÉVRIER 2017
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Josiane CHOCHOIS - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne

Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Laurence DEWALLE - Le Portel
Marc LEFEVRE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Jean-Pierre PONT - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGES - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echingham
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Daniel GEST - Outreau, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Christian BALY - Saint Martin Boulogne

Étaient absents :

Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer
Daniel PARENTY - Baincthun

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Olivier BARBARIN

PROJETS STRUCTURANTS

N° 05C_09_02_2017

CONVENTION DE MANDAT POUR L'ACHAT DU CHEPTEL DE L'EXTENSION DU CENTRE NATIONAL DE LA MER

La convention de Délégation de Service Public (DSP) liant la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) à la SEML Centre National de la Mer arrivera à échéance le 31 décembre 2017. Une procédure de mise en concurrence va donc être lancée afin d'attribuer la gestion du Centre National de la Mer à compter du 1^{er} janvier 2018.

Ces différents événements administratifs ne doivent pas entraver la bonne marche du projet d'extension de Nausicaa et son ouverture prévue à la fin du 1^{er} semestre 2018.

Aussi, afin de s'assurer du peuplement des bassins nécessaire à l'ouverture de l'extension, dans le contexte de la transition entre la convention actuelle et la convention future de DSP, il semble opportun de confier un mandat - contrat à titre gratuit – à l'exploitant actuel de l'équipement, pour l'autoriser à procéder à l'acquisition de cheptel. En effet, l'exploitant dispose d'une habilitation (certificat de capacité dont la CAB ne dispose pas) qui lui permet de détenir et présenter au public des animaux exotiques.

Par ce mandat, l'exploitant pourra, pour le compte de la CAB, procéder aux acquisitions de cheptels nécessaires au peuplement des différents bassins pour l'ouverture de l'extension de Nausicaa.

Le montant maximal de ces acquisitions est estimé à 2,5 Millions d'Euros H.T. inscrits au BP 2017.

Après avis de la commission Tourisme et Attractivité du territoire du 11 janvier 2017,

Le CONSEIL décide :

- de valider le mode opératoire de la convention de mandat entre la CAB et la SEML Centre National de la Mer pour l'acquisition du cheptel dédié à l'extension, sachant que le montant maximal de l'enveloppe dédiée à l'acquisition de cheptel pour l'extension, est de 2,5 Millions d'€uros H.T.,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat ainsi que tout document relatif à cette opération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
57	0	0
TELETRANSmise EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Jean-Claude ETIENNE

Le Vice-Président de la

Communauté d'agglomération du Boulonnais

**JEUDI 09 FÉVRIER 2017
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Josiane CHOCHOIS - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne

Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Laurence DEWALLE - Le Portel
Marc LEFEVRE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Jean-Pierre PONT - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Daniel GEST - Outreau, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Christian BALY - Saint Martin Boulogne

Étaient absents :

Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer
Daniel PARENTY - Baincthun

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Olivier BARBARIN

TOURISME ET MISE EN VALEUR DU LITTORAL

N° 06C_09_02_2017

PARTICIPATION AU SALON DE BRUXELLES - PARTENARIAT ENTRE LA CAB, L'OTBCO ET LA CCDS

Dans le cadre de sa politique de promotion touristique, la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) a participé pendant plus de 10 ans au salon des Vacances de Bruxelles.

L'Office de Tourisme du Boulonnais Côte d'Opale (OTBCO) reprend cet engagement, et participera au salon du 02 au 05 février 2017.

Dans une logique de promotion de destination, il apparaît cohérent comme en 2016, que l'OTBCO participe conjointement à cette opération avec la Communauté de Communes de Desvres-Samer (CCDS). La mutualisation avec des « territoires » partenaires sur ce type d'opérations permet de faire des économies budgétaires non négligeables (frais de dossiers et d'inscription, frais d'installation électrique, etc.)

L'inscription et l'engagement comptable de l'opération auprès de l'opérateur Atout France auquel la CAB adhère, ont été réalisés en 2016.

Considérant la création de l'OTBCO et la reconduction du partenariat, il convient de conclure une convention tripartite entre la CAB, l'OTBCO et la CCDS.

Dans le cadre de ce partenariat, il est donc proposé :

- que la CAB soit maître d'ouvrage de cette opération qui regroupera la CAB, la CCDS et l'OTBCO
- que la CAB refacture à l'OTBCO et à la CCDS l'intégralité du budget de l'opération dans les conditions définies ci-après.

Le budget prévisionnel total de cette opération est estimé à 4 855,00 € HT réparti comme suit :

Désignation	Dépenses (HT)	Désignation	Recettes (HT)
Salon Bruxelles Stand Atout France CAB	4 855,00 €	OTBCO CCDS	1 722.50 € 3 132.50 €
TOTAL	4 855,00 €	TOTAL	4 855,00 €

L'opération sera réalisée, sous réserve de l'inscription des crédits au BP 2017.

Après avis de la Commission Tourisme et Attractivité du Territoire du 11 janvier 2017,

Le CONSEIL décide :

-d'approuver la mutualisation de la CAB et de l'OTBCO avec la CCDS pour cette opération dans les conditions définies ci-dessus,

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention relative à l'opération et tous les documents relatifs à celle -ci.

Envoyé en préfecture le 14/02/2017

Reçu en préfecture le 14/02/2017

Affiché le

SLC

ID : 062-246200729-20170209-06C_09_02_2017-DE

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
57	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Jean-Pierre PONT
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Sauf disposition expresse prévoyant une décision implicite de rejet, le silence gardé pendant deux mois par l'administration sur une demande vaut décision d'acceptation. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.

JEUDI 09 FÉVRIER 2017
19 HEURES 00

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Josiane CHOCHOIS - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne

Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Laurence DEWALLE - Le Portel
Marc LEFEVRE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Jean-Pierre PONT - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Daniel GEST - Outreau, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Christian BALY - Saint Martin Boulogne

Étaient absents :

Philippe-Jean ROUSSEAU - Boulogne-sur-mer
Daniel PARENTY - Baincthun

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Olivier BARBARIN

TOURISME ET MISE EN VALEUR DU LITTORAL

N° 07C_09_02_2017

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DU BOULONNAIS CÔTE D'OPALE

Par délibération du Conseil Communautaire du 30 juin 2016, les élus de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) ont validé la création de l'Office de Tourisme Intercommunal du Boulonnais Côte d'Opale (OTBCO) sous forme d'Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC).

Le Conseil Communautaire du 13 octobre 2016 a ensuite validé les statuts de l'EPIC et le conseil Communautaire du 15 décembre 2016 a validé la convention d'objectifs liant la CAB à l'OTBCO.

Les principaux objectifs fixés à la structure pour cette première année d'existence sont les suivants :

- l'accueil et l'information au sein des Bureaux d'Information Touristique,
- la promotion du territoire boulonnais,
- la commercialisation de produits ou de services touristiques & boutiques – billetterie,
- l'organisation de visites guidées,
- la formation et l'accompagnement à la professionnalisation des prestataires touristiques,
- l'accompagnement des porteurs de projets,
- l'observation touristique,
- la gestion de la taxe de séjour.

Afin de mettre en œuvre ces objectifs, il convient de verser à l'OTBCO une subvention de fonctionnement pour l'année 2017 d'un montant de 1 666 770,00 €, imputée sur le compte D-95-657364

Les modalités de versement de la subvention seront précisées dans la convention financière signée à cet effet par la CAB et l'OTBCO.

Dans le cas du non respect de l'objet et / ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Le CONSEIL décide :

- de valider le versement de la subvention de fonctionnement, d'un montant de 1 666 770,00 € à l'Office de Tourisme du Boulonnais Côte d'Opale pour l'année 2017 ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention financière liant dans ce cadre, la CAB à l'OTBCO.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
57	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Envoyé en préfecture le 14/02/2017

Reçu en préfecture le 14/02/2017

Affiché le



ID : 062-246200729-20170209-07C_09_02_2017-DE

Jean-Pierre PONT
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Sauf disposition expresse prévoyant une décision implicite de rejet, le silence gardé pendant deux mois par l'administration sur une demande vaut décision d'acceptation. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.

**JEUDI 09 FÉVRIER 2017
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Josiane CHOCHOIS - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne

Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Laurence DEWALLE - Le Portel
Marc LEFEVRE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Jean-Pierre PONT - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echingham
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Daniel GEST - Outreau, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Christian BALY - Saint Martin Boulogne

Étaient absents :

Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer
Daniel PARENTY - Baincthun

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Olivier BARBARIN

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE
N° 14C_09_02_2017
SUBVENTION 2017 À LA MAISON DE L'ETUDIANT

La Maison de l'Étudiant est une association qui organise des activités (soirées étudiantes, concerts, ateliers culturels, etc) et propose de nombreux services dédiés aux étudiants. Par ailleurs, elle organise et participe à de nombreuses manifestations (forum des associations, Salon de l'Étudiant,...). Outre l'espace détente réservé aux étudiants, elle propose des bureaux aux associations mais également un soutien à toutes les initiatives étudiantes en les accompagnant dans leur démarches et en les dirigeant vers les bons contacts.

Depuis son installation en 2014 dans les locaux du Pavillon Clocheville, au cœur même du site universitaire de Boulogne-sur-Mer, la Maison de l'Étudiant a vu sa fréquentation largement augmenter et peut aujourd'hui développer de nouvelles actions avec et en faveur des étudiants. Outre ses missions classiques, des projets solidaires ont vu le jour comme la création de jardins potagers bios ou l'épicerie sociale proposant des produits de consommation et des vêtements à moindre coût pour les étudiants les plus en difficultés et de plus en plus nombreux.

Par délibération du Conseil du 10 décembre 2009, la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) a décidé d'accompagner des structures ciblées sur l'enseignement et la vie estudiantine, dont la Maison de l'Étudiant. Cette structure sollicite la CAB pour obtenir une subvention de fonctionnement en 2017 à hauteur de 30 000 €. Cette demande de 2 000 € supplémentaires par rapport à la subvention de 28 000 € octroyée par la CAB chaque année depuis 2010 fait suite à l'accroissement de son activité depuis son installation au cœur du campus Saint-Louis. Par ailleurs, en 2017, la Maison de l'Étudiant sollicite en complément une subvention exceptionnelle de 3 000 € afin d'accompagner un renforcement nécessaire de l'équipe.

Les crédits sont inscrits sur la ligne 6574-23 du budget principal de la CAB.

Dans le cas du non respect de l'objet et / ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le président de la CAB est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission Politiques solidaires, Enseignement supérieur, Santé du 17 janvier 2017,

Le CONSEIL décide :

- de valider l'octroi en 2017 d'une subvention de fonctionnement, sous réserve de l'inscription budgétaire de la CAB, à la Maison de l'Étudiant de Boulogne-sur-Mer à hauteur de 30 000 € ;
- de valider l'octroi en 2017, sous réserve de l'inscription budgétaire de la CAB, d'une subvention complémentaire exceptionnelle de 3 000 € afin d'accompagner un renforcement nécessaire de l'équipe.
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toute pièce afférente à ce dossier dont la convention de partenariat 2017 entre la CAB et la Maison de l'Étudiant de Boulogne-sur-Mer.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
57	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Envoyé en préfecture le 14/02/2017

Reçu en préfecture le 14/02/2017

Affiché le

SLO

ID : 062-246200729-20170209-14C_09_02_2017-DE

Francis RUELLE
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Sauf disposition expresse prévoyant une décision implicite de rejet, le silence gardé pendant deux mois par l'administration sur une demande vaut décision d'acceptation. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.

JEUDI 09 FÉVRIER 2017

19 HEURES 00

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Josiane CHOCHOIS - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne

Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Laurence DEWALLE - Le Portel
Marc LEFEVRE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Jean-Pierre PONT - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echingham
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Daniel GEST - Outreau, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Christian BALY - Saint Martin Boulogne

Étaient absents :

Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer
Daniel PARENTY - Baincthun

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Olivier BARBARIN

SANTE
N° 15C_09_02_2017
SOUTIEN FINANCIER 2017 AU MOUVEMENT VIE LIBRE

Conformément au projet de territoire de cohésion sociale et urbaine « Ensemble agir pour nos quartiers », la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) accompagne les initiatives en faveur de l'accès aux soins (enjeu 3 – lutter contre toutes les formes de précarité).

La lutte contre les dépendances est un axe historique de la politique de prévention et de promotion de la Santé de la CAB. Elle a été consacrée dans le Contrat Local de Santé signé en 2013.

Le soutien financier de la CAB est depuis l'origine motivé par le travail de sensibilisation et de prise en charge que le Mouvement Vie Libre réalise dans l'agglomération boulonnaise et notamment en direction du public jeune particulièrement exposé.

Dans ces conditions, il y a lieu de reconduire en 2017 la subvention de fonctionnement accordée en 2016, soit 40 000 €.

En 2017, l'association est invitée à recentrer une partie de ses interventions en direction de la géographie du projet de territoire « Ensemble agir pour nos quartiers ».

Sous réserve des crédits disponibles au BP 2017 (ligne budgétaire 520-6574 – Opération Santé), une convention doit nécessairement lier la CAB et le bénéficiaire de l'aide. Elle appelle un suivi et une évaluation pour mesurer la valeur ajoutée de l'intervention de la CAB.

Dans le cas du non-respect de l'objet et/ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le président est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission Politiques Solidaires, Enseignement supérieur et Santé du 17 janvier 2017,

Le CONSEIL décide :

- **d'approuver le soutien financier 2017 au Mouvement Vie Libre à hauteur de 40 000 € ;**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
57	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Francis RUELLE
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

**JEUDI 09 FÉVRIER 2017
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Josiane CHOCHOIS - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau
Christian BALLY - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne

Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Laurence DEWALLE - Le Portel
Marc LEFEVRE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Jean-Pierre PONT - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Daniel GEST - Outreau, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Christian BALLY - Saint Martin Boulogne

Étaient absents :

Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer
Daniel PARENTY - Baincthun

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Olivier BARBARIN

SANTE
N° 16C_09_02_2017
SOUTIEN FINANCIER 2017 À L'ASSOCIATION LITTORAL PRÉVENTIONS
INITIATIVES

Conformément au projet de territoire de cohésion sociale et urbaine « Ensemble agir pour nos quartiers », la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) accompagne les initiatives en faveur de l'accès aux soins (enjeu 3 – lutter contre toutes les formes de précarité).

La lutte contre les dépendances est un axe historique de la politique de prévention et de promotion de la Santé de la CAB. Elle a été consacrée dans le Contrat Local de Santé signé en 2013.

Le soutien financier de la CAB est depuis l'origine motivé par le travail de sensibilisation et de prise en charge que l'association Littoral Préventions Initiatives (LPI) réalise dans l'agglomération boulonnaise. En soutenant LPI et notamment le Point Accueil Écoute Jeunes, la CAB vise à renforcer l'accompagnement d'un public particulièrement exposé.

Dans ces conditions, il y a lieu de reconduire en 2017 la subvention de fonctionnement accordée en 2016, soit 35 000 €.

En 2017, l'association est invitée à recentrer une partie de ses interventions en direction de la géographie du projet de territoire « Ensemble agir pour nos quartiers ».

Sous réserve des crédits disponibles au BP 2017 (ligne budgétaire 520-6574 – Opération Santé), une convention doit nécessairement lier la CAB et le bénéficiaire de l'aide. Elle appelle un suivi et une évaluation pour mesurer la valeur ajoutée de l'intervention de la CAB.

Dans le cas du non-respect de l'objet et/ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le président est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission Politiques Solidaires, Enseignement supérieur et Santé du 17 janvier 2017,

Le CONSEIL décide :

- d'approuver le soutien financier 2017 à l'association LPI à hauteur de 35 000 € ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
57	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Envoyé en préfecture le 14/02/2017

Reçu en préfecture le 14/02/2017

Affiché le

SLO

ID : 062-246200729-20170209-16C_09_02_2017-DE

Francis RUELLE
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Sauf disposition expresse prévoyant une décision implicite de rejet, le silence gardé pendant deux mois par l'administration sur une demande vaut décision d'acceptation. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.

**JEUDI 09 FÉVRIER 2017
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Josiane CHOCHOIS - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne

Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Laurence DEWALLE - Le Portel
Marc LEFEVRE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Jean-Pierre PONT - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Daniel GEST - Outreau, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Christian BALY - Saint Martin Boulogne

Étaient absents :

Philippe-Jean ROUSSEAU - Boulogne-sur-mer
Daniel PARENTY - Baincthun

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Olivier BARBARIN

EMPLOI

N° 17C_09_02_2017

SOUTIEN FINANCIER 2017 À L'ASSOCIATION RÉCUP'TRI

Conformément au projet de territoire de cohésion sociale et solidaire «agir ensemble pour nos quartiers», la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) soutient les initiatives qui permettent de lever les freins à l'emploi (enjeu 2 – réduire les inégalités face à l'emploi).

L'association Récup'Tri sollicite le renouvellement du soutien de la CAB pour assurer sa mission de réinsertion auprès de cinquante personnes éloignées de l'emploi.

A cette fin, elle développe des activités de production de biens et de services (collecte du verre, ...) qui relèvent du secteur non marchand mais aussi du secteur marchand (prestations de sous-traitance à des entreprises privées, ...).

L'enjeu est de redonner à des personnes exclues du marché du travail une activité professionnelle et d'enclencher ainsi des parcours vers l'emploi en levant certains obstacles d'ordre social et professionnel.

Dans ces conditions, il y a lieu de reconduire en 2017 la subvention de fonctionnement accordée en 2016, soit 200 000 €.

Sous réserve des crédits disponibles au BP 2017 (ligne budgétaire 520-6574 – Opération Emploi), une convention doit nécessairement lier la CAB et le bénéficiaire de l'aide.

Dans le cas du non-respect de l'objet et/ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le Président est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission Politiques Solidaires, Enseignement supérieur et Santé du 17 janvier 2017,

Le CONSEIL décide :

- d'approuver le soutien financier 2017 de la CAB à hauteur de 200 000 € à l'association Récup'Tri ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
57	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Jean-Charles LEFEVRE

Le Conseiller Délégué de la

Communauté d'agglomération du Boulonnais

**JEUDI 09 FÉVRIER 2017
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Josiane CHOCHOIS - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne

Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Laurence DEWALLE - Le Portel
Marc LEFEVRE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Jean-Pierre PONT - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Daniel GEST - Outreau, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Christian BALY - Saint Martin Boulogne

Étaient absents :

Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer
Daniel PARENTY - Baincthun

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Olivier BARBARIN

EMPLOI

N° 18C_09_02_2017

SOUTIEN FINANCIER 2017 AU SITE BOULONNAIS DE L'ÉCOLE DE LA DEUXIÈME CHANCE (E2C) CÔTE D'OPALE

Conformément au projet de territoire de cohésion sociale et solidaire « Ensemble agir pour nos quartiers », la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) soutient les outils territoriaux en faveur de l'emploi (enjeu 2 – réduire les inégalités face à l'emploi) et qui s'adressent particulièrement à la jeunesse (enjeu 4 – donner des perspectives à la jeunesse).

L'École de la Deuxième Chance (E2C) Côte d'Opale et son site boulonnais ont pour objet de favoriser l'accès à l'emploi durable des jeunes sortis du système scolaire sans qualification, en privilégiant périodes de remise à niveau et périodes en entreprises. Les jeunes qui ont le statut de stagiaire de la formation professionnelle peuvent ainsi trouver leur voie, construire leur projet professionnel en le confrontant à la réalité du marché de l'emploi car les représentants du monde économique sont présents à toutes les étapes du parcours (40 semaines).

La participation financière de la CAB en 2017 se traduit par une subvention de fonctionnement de 60 000 € (ligne budgétaire 520-6574 – Opération Emploi) à l'association Entreprendre Ensemble.

L'objectif en 2017 est d'accueillir 90 stagiaires (parité hommes/femmes, 30% issus des quartiers de la politique de la ville, etc) et de conforter le taux de sortie positive par des partenariats encore plus riches avec le tissu économique local. L'entrée en fonction d'un coordinateur propre à l'antenne boulonnaise doit y participer.

Une convention doit nécessairement lier la CAB et l'association. Elle appelle un suivi et une évaluation pour mesurer la valeur ajoutée de l'intervention de la CAB.

Dans le cas du non-respect de l'objet et/ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le Président est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission Politiques Solidaires, Enseignement supérieur et Santé du 17 janvier 2017,

Le CONSEIL décide :

- d'approuver la participation financière 2017 à l'association Entreprendre Ensemble à hauteur de 60 000 € ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
57	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Envoyé en préfecture le 14/02/2017

Reçu en préfecture le 14/02/2017

Affiché le



ID : 062-246200729-20170209-18C_09_02_2017-DE

Jean-Charles LEFEVRE
Le Conseiller Délégué de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Sauf disposition expresse prévoyant une décision implicite de rejet, le silence gardé pendant deux mois par l'administration sur une demande vaut décision d'acceptation. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.

**JEUDI 09 FÉVRIER 2017
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Josiane CHOCHOIS - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne

Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Laurence DEWALLE - Le Portel
Marc LEFEVRE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Jean-Pierre PONT - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Daniel GEST - Outreau, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Christian BALY - Saint Martin Boulogne

Étaient absents :

Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer
Daniel PARENTY - Baincthun

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Olivier BARBARIN

EMPLOI
N° 19C_09_02_2017
FORUM JOBS SAISONNIERS 2017

Conformément au projet de territoire de cohésion sociale et solidaire « Agir ensemble pour nos quartiers », la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) soutient les initiatives qui permettent de lever les freins à l'emploi (enjeu 2 – réduire les inégalités face à l'emploi).

Rapprocher l'offre et la demande d'emploi, telle est la vocation des forums emploi qui se sont développés depuis de nombreuses années à l'initiative bien souvent des collectivités locales et du tissu associatif.

Les forums emploi représentent pour les entreprises un précieux service dans leur politique de recrutement. Pour les personnes à la recherche d'une solution professionnelle, ils facilitent leurs démarches en concentrant en un même lieu de nombreux professionnels.

Ces forums ont fait l'objet, sous l'égide de la CAB, d'une refonte profonde avec des rapprochements entre les manifestations et une meilleure complémentarité. Il s'agissait autant de rationaliser les ressources mobilisées que de rechercher une plus grande efficacité (communication, offre de services, ...).

Le Forum Jobs Saisonniers porté par le Centre Socio-Culturel Audrey Bartier de Wimereux fait partie de cette dynamique.

Dans ces conditions, la participation 2017 de la CAB est renouvelée à hauteur de 3 000 €.

Sous réserve des crédits disponibles au BP 2017 (ligne budgétaire 520-6574 – Opération Emploi), une convention doit nécessairement lier la CAB et le bénéficiaire de l'aide. Elle appelle un suivi et une évaluation pour mesurer la valeur ajoutée de l'intervention de la CAB.

Dans le cas du non-respect de l'objet et/ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le Président est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission Politiques Solidaires, Enseignement supérieur et Santé du 17 janvier 2017,

Le CONSEIL décide :

- **d'approuver la participation financière 2017 au Centre Socio-Culturel Audrey Bartier de Wimereux à hauteur de 3 000 € ;**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
57	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Envoyé en préfecture le 14/02/2017
 Reçu en préfecture le 14/02/2017
 Affiché le 
 ID : 062-246200729-20170209-19C_09_02_2017-DE

Jean-Charles LEFEVRE
Le Conseiller Délégué de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Sauf disposition expresse prévoyant une décision implicite de rejet, le silence gardé pendant deux mois par l'administration sur une demande vaut décision d'acceptation. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.

**JEUDI 09 FÉVRIER 2017
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Josiane CHOCHOIS - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne

Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Laurence DEWALLE - Le Portel
Marc LEFEVRE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Jean-Pierre PONT - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echingham
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Daniel GEST - Outreau, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer

Étaient absents :

Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer
Daniel PARENTY - Baincthun

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Olivier BARBARIN

EMPLOI

N° 20C_09_02_2017

ASSOCIATION RÉUSSIR ENSEMBLE L'EMPLOI DU BOULONNAIS - CONVENTION D'OBJECTIFS 2017

Conformément au projet de territoire de cohésion sociale et urbaine « Ensemble agir pour les quartiers », la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) soutient les outils territoriaux en faveur de l'emploi (enjeu 2 – réduire les inégalités face à l'emploi).

Depuis 2012, la Maison de l'Emploi et de la Formation du Boulonnais et le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) sont réunis sous l'égide de l'association Réussir Ensemble l'emploi du Boulonnais qui porte une offre de services globalisée à destination des entreprises, de la population et des acteurs publics.

Le cahier des charges des maisons de l'emploi a été redéfini par l'État et le plan d'actions 2017 répond à ce cadre, tout en ciblant les priorités du territoire :

- mutation économique et gestion territoriale des emplois et compétences (filière numérique, plate-forme emploi et mutations économiques, ...) ;
- clauses solidaires dans les marchés et responsabilité sociétale des entreprises (grands travaux, compte épargne insertion, accès des TPE à la commande publique, ...) ;
- orientation et formation (Job In Boulogne, ...).

Avec le soutien du Fonds Social Européen, les interventions du PLIE se concentrent sur les Demandeurs d'Emploi Longue Durée et les personnes les plus éloignées de l'emploi avec l'animation de parcours individualisés et le suivi des contrats aidés.

Sous réserve des crédits disponibles au BP 2017, il est proposé de renouveler la participation 2016, soit 280 000 € en fonctionnement (520-6574 opération emploi) et 5 000 € en équipement (520-20421).

Le partenariat entre la CAB et l'association Réussir Ensemble doit nécessairement être formalisé par une convention d'objectifs. Il se traduit par la participation à ses instances de décision et à ses groupes de travail.

Réussir Ensemble l'emploi du Boulonnais et la Mission Locale du Pays boulonnais œuvrent actuellement à un rapprochement structurel et immobilier pour simplifier les rapports avec les usagers, mutualiser des ressources et gagner en réactivité.

Dans le cas du non-respect de l'objet et/ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le Président est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission Politiques Solidaires, Enseignement supérieur et Santé du 17 janvier 2017,

Le CONSEIL décide :

- **de renouveler en 2017 la subvention de la CAB à l'association Réussir Ensemble l'Emploi du Boulonnais à 280 000 € en fonctionnement et 5 000 € en investissement ;**

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Sauf disposition expresse prévoyant une décision implicite de rejet, le silence gardé pendant deux mois par l'administration sur une demande vaut décision d'acceptation. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.

Envoyé en préfecture le 14/02/2017

Reçu en préfecture le 14/02/2017

Affiché le

ID : 062-246200729-20170209-20C_09_02_2017-DE

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
56	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Frédéric CUVILLIER

**Le Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Sauf disposition expresse prévoyant une décision implicite de rejet, le silence gardé pendant deux mois par l'administration sur une demande vaut décision d'acceptation. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.

**JEUDI 09 FÉVRIER 2017
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Josiane CHOCHOIS - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau
Christian BALLY - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne

Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Laurence DEWALLE - Le Portel
Marc LEFEVRE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Jean-Pierre PONT - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Daniel GEST - Outreau, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer

Étaient absents :

Philippe-Jean ROUSSEAU - Boulogne-sur-mer
Daniel PARENTY - Baincthun

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Olivier BARBARIN

FONCIER
N° 23C_09_02_2017
CESSION DE PARCELLES À NESLES

Par délibération du 23 juin 2008, le conseil communautaire a décidé d'acquérir une parcelle de

1 000 m² rue du Bois à Nesles afin d'y implanter une station de refoulement des eaux usées.

Les travaux, qui occupent une partie du terrain ont depuis été réalisés et il convient désormais de céder la parcelle restante qui n'a pas d'utilité pour la CAB. L'estimation domaniale a fixé la valeur du terrain à 41 000 €.

Une information a été mise en place sur le terrain proposant la parcelle à la vente. Plusieurs propositions ont été reçues. Il est proposé au Conseil de céder la parcelle, d'une superficie de 905 m² au prix de la meilleure offre qui s'établit au prix de 35 000 €.

Cette proposition est en dessous du prix de l'évaluation de 14,63% mais, au regard des contraintes d'urbanisme qui limitent les possibilités de construction de la parcelle de près de 50% et, notamment, une zone d'inconstructibilité de 10 mètres sur la partie de terrain le long du ruisseau qui borde celui-ci, le prix de transaction proposé est acceptable.

Après avis de la commission Aménagement de l'espace du 13 janvier 2017,

Le CONSEIL décide :

-de céder la parcelle sise à NESLES rue du Bois cadastrée section AE 357 pour une superficie de 905 m² au prix de 35 000 €,

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette transaction.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
57	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Kaddour-Jean DERRAR

**Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

**JEUDI 09 FÉVRIER 2017
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Josiane CHOCHOIS - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne

Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Laurence DEWALLE - Le Portel
Marc LEFEVRE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Jean-Pierre PONT - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Daniel GEST - Outreau, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer

Étaient absents :

Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer
Daniel PARENTY - Baincthun

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Olivier BARBARIN

SPORT

N° 24C_09_02_2017

AVENANT N°9 À LA CONVENTION DE DSP POUR LA GESTION DU COMPLEXE PISCINE-PATINOIRE HÉLICÉA : MODIFICATION DE LA DURÉE DES DEUX ARRÊTS TECHNIQUES ORDINAIRES.

Suite à la publication au Journal Officiel du 16 septembre 2016 de l'arrêté du 07 septembre 2016 modifiant l'article 10 de l'arrêté du 07 avril 1981 modifié fixant les dispositions techniques applicables aux piscines, les nouvelles dispositions suivantes s'appliquent désormais aux piscines publiques :

« Art. 1.- La vidange complète des bassins, à l'exception des pataugeoires et des bains à remous, est assurée au moins une fois par an.

La vidange complète des pataugeoires et des bains à remous est assurée au moins deux fois par an.

Toutefois, le préfet, sur proposition du directeur général de l'agence régionale de santé, peut demander la vidange d'un bassin lorsque son état de propreté n'est pas suffisant, lorsque l'eau n'est pas conforme aux normes de qualité, après désinsectisation ou en présence de toute anomalie entraînant un danger pour la santé des usagers.

L'exploitant avertit par écrit l'agence régionale de santé au moins quarante-huit heures avant d'effectuer les vidanges périodiques. »

L'avenant n°4 au contrat d'affermage entre la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) et la société S-PASS pour la gestion d'Hélicéa prévoyait deux arrêts techniques annuels de six jours pour la vidange et le nettoyage de la piscine et de l'espace balnéo.

Concernant Hélicéa, deux vidanges annuelles restent dorénavant obligatoires uniquement pour la pataugeoire et le jacuzzi (spa). Le délégataire, dans sa nouvelle démarche qualité, ira au-delà de ces préconisations en effectuant deux vidanges mensuelles de la pataugeoire et du jacuzzi (spa), réalisables hors des horaires habituels d'ouverture au public, sans nécessité de fermeture supplémentaire donc.

Pour les autres bassins, l'efficacité des installations techniques d'Hélicéa en terme de traitement et de filtration de l'eau étant suffisante au regard des normes de l'Agence Régionale de Santé d'une part, et du confort des usagers d'autre part, le délégataire propose donc en application de ce nouvel arrêté de réduire le prochain arrêt technique ordinaire de six à deux jours et de ne fermer la piscine au public et aux scolaires que les 27 et 28 février 2017.

Au regard des enjeux économiques et écologiques et de la suppression d'une vidange complète annuelle des bassins, il est donc proposé d'écourter ce premier arrêt technique ordinaire annuel à deux jours consécutifs, jusqu'au terme de la convention actuel au 30 avril 2019.

Il est en compensation proposé d'augmenter de six à dix jours le second arrêt technique ordinaire annuel, six jours de fermeture au public étant souvent insuffisant pour avoir le temps de remonter à température contractuelle l'eau du grand bassin pour l'ouverture au public, mais aussi en terme de délai nécessaire à certains travaux de maintenance. Enfin, ce réajustement permettra de respecter l'économie générale de la convention actuelle.

Le CONSEIL décide :

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Sauf disposition expresse prévoyant une décision implicite de rejet, le silence gardé pendant deux mois par l'administration sur une demande vaut décision d'acceptation. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.

Envoyé en préfecture le 14/02/2017

Reçu en préfecture le 14/02/2017

Affiché le :

ID : 062-246200729-20170209-24C_09_02_2017-DE

- de valider l'avenant n°9 à la convention de délégation de service public (affermage) d'Hélicéa dans les conditions définies ci-dessus,

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer le présent avenant.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
57	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Olivier BARBARIN
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Sauf disposition expresse prévoyant une décision implicite de rejet, le silence gardé pendant deux mois par l'administration sur une demande vaut décision d'acceptation. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.

**JEUDI 09 FÉVRIER 2017
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Josiane CHOCHOIS - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne

Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Laurence DEWALLE - Le Portel
Marc LEFEVRE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Jean-Pierre PONT - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Daniel GEST - Outreau, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer

Étaient absents :

Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer
Daniel PARENTY - Baincthun

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Olivier BARBARIN

FINANCES

N° 25C_09_02_2017

BUDGET CENTRE NATIONAL DE LA MER : REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS 2016

Le Centre National de la Mer (CNM) est une activité classée en Service Public Industriel et Commercial (SPIC). Cette qualification impose par principe l'existence d'un budget autonome. Cependant, compte tenu de la nature du CNM, qui consacre une partie de ses activités à des actions d'éducation à l'environnement, la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) doit, dans le cadre du contrat de délégation de service public (DSP) verser à son exploitant une contribution de sujétion de service public permettant de couvrir les activités non lucratives qu'elle impose en qualité d'autorité délégante.

Par ailleurs, conformément à l'article L2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le budget principal, par dérogation, peut verser une subvention au budget annexe au regard de différents critères mais en aucun cas elle ne peut excéder la contribution versée au délégataire.

Chaque année, la CAB sollicite la dérogation à la règle de l'équilibre budgétaire pour le budget du CNM. Pour le budget primitif 2016 du CNM, malgré une subvention prévisionnelle du budget principal à hauteur de la contribution pour sujétion de service public, le budget annexe ne peut s'équilibrer sans la reprise des résultats de l'exercice 2016.

L'instruction comptable prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif. Cependant, l'article L.2311-5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),
- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2016 (établis par l'ordonnateur),
- et une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

Au vu de la difficulté à équilibrer le budget primitif 2017, il est proposé de reprendre les résultats 2016 par anticipation.

Les résultats sont arrêtés comme suit :

Envoyé en préfecture le 14/02/2017

		DEPENSES	RECETTES	SOLDES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Résultats propres à l'exercice 2016	4 203 962,73 €	4 122 322,40 € Affiché le ID : 062-246200729-20170209-25C_09_02_2017-DE	81 640,33 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 de la DM 2016)		322 242,12 €	322 242,12 €
	Résultat à affecter		-81 640,33 €	240 601,79 €
		DEPENSES	RECETTES	SOLDES
SECTION D'INVESTISSEMENT	Résultats propres à l'exercice 2016	20 671 474,11 €	28 457 202,69 €	7 785 728,58 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 de la DM 2016)	4 553 974,67 €		-4 553 974,67 €
	Solde global d'exécution			3 231 753,91 €
		DEPENSES	RECETTES	SOLDES
RESTES A REALISER AU 31 DECEMBRE 2016	Fonctionnement			0,00 €
	Investissement	1 654 247,37 €	4 663 967,38 €	3 009 720,01 €
		DEPENSES	RECETTES	SOLDES
RESULTATS CUMULES 2016 Y COMPRIS RESTES A REALISER (en fonctionnement et en investissement)		6 208 222,04 €	4 663 967,38 €	6 482 075,71 €
		DEPENSES	RECETTES	SOLDES
REPRISE ANTICIPEE 2015	Prévision d'affectation en réserve (compte 1068)			0,00 €
	Report en fonctionnement en Recettes			240 601,79 €

Après avis de la COMMISSION GESTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET HUMAINES - POLITIQUES CONTRACTUELLES en date du 30 janvier 2017,

Le CONSEIL décide :

- de constater et d'approuver les résultats de l'exercice 2016 pour le budget du Centre National de la Mer ;
- d'autoriser leurs reprises par anticipation dans le budget primitif du Centre National de la Mer.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
57	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Jean-Loup LESAFFRE
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Sauf disposition expresse prévoyant une décision implicite de rejet, le silence gardé pendant deux mois par l'administration sur une demande vaut décision d'acceptation. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.

**JEUDI 09 FÉVRIER 2017
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Josiane CHOCHOIS - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau
Christian BALLY - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne

Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Laurence DEWALLE - Le Portel
Marc LEFEVRE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Jean-Pierre PONT - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Daniel GEST - Outreau, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer

Étaient absents :

Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer
Daniel PARENTY - Baincthun

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Olivier BARBARIN

FINANCES

N° 27C_09_02_2017

VOTE DES TAUX DE TAXE D'ENLÈVEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS (TEOM) PAR ZONAGE POUR 2017

Par délibération du 13 octobre 2016, la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) a institué le principe de financement par la Taxe pour l'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), de ses charges nouvelles de collecte des déchets ménagers à compter du 1^{er} janvier 2017.

Dans cette même séance, elle a décidé de mettre en place deux zones de service, et deux taux de TEOM en fonction des particularités et contraintes de collecte constatées pour la ville-centre :

- Une zone A pour la collecte des 21 communes membres hors Boulogne-sur-mer ;
- Une zone B pour la ville de Boulogne-sur-mer.

Enfin, il a été décidé d'harmoniser les taux de TEOM de la zone A sur 10 ans, en raison des importants écarts de TEOM entre communes (2,66 % à 13,78% en 2016).

La présente délibération vise à répartir les charges et recettes non fiscales évaluées pour le budget primitif 2017 entre les deux zones, à en déduire le taux de TEOM d'équilibre à voter en fonction du reste à financer, et enfin pour la zone A, à voter le taux d'harmonisation de la 1^{ère} année du lissage.

1/ La répartition des charges entre les deux zones

Pour l'année 2017, période transitoire avant un travail d'optimisation du service, plusieurs critères ont permis de répartir les charges entre les zones :

- Certaines charges ont été imputées à la zone de rattachement réel quand elles étaient physiquement affectables (exemple : les contrats de prestations de collecte n'existent que sur la zone A, les locaux de la zone de Capécure ne sont imputables qu'à la zone B, les amortissements ont été évalués en fonction des charges transférées par zonage) ;
- Certaines dépenses ont été réparties en fonction d'un ratio « flotte » (50 % / 50 %) correspondant à la réalité physique du partage du parc de matériel roulant : le carburant, la maintenance du matériel roulant, ...
- Une clé « nombre d'agents » a été retenue (44 % pour la zone A et 66 % pour la zone B) pour les dépenses du dépôt de Saint-Martin-Boulogne (fluides, locations, charges de personnel indirect). Par exception, c'est le poids de la masse salariale qui a été retenu pour l'évaluation du GVT (glissement vieillesse technicité), ou le remboursement de charges de personnel.
- Le ratio population (63 % pour la zone A / 37 % pour la zone B) a été appliqué pour des dépenses immatérielles telles que les études, les frais d'actes....

Le tableau annexé N°1 détaille les dépenses et recettes de chaque zone, avec les charges indirectes : encadrement, avantages sociaux. Les coûts s'élèvent aux montants suivants :

- Pour la zone A : 4 343 130,92 € (55 %)
- Pour la zone B : 3 587 259,08 € (45 %)

Donnant un total de dépenses de 7 930 390 €.

Pour les recettes non fiscales :

- Pour la zone A : 90 868,51 €
- Pour la zone B : 150 131,49€

2/ l'évaluation de la TEOM par zonage :

Compte tenu de ces répartitions de charges et des recettes annexes, le produit attendu pour 2017 est le suivant par zone :

- Zone A : 4 252 262,41 €
- Zone B : 3 437 127,59 €

Les bases sont estimées pour 2017, bases exonérées réintégréées, à 72 213 537 € pour la zone A et

38 232 645 € pour la zone B, ce qui détermine le taux d'équilibre de chaque zonage comme suit :

- Zone A : 5,89 %
- Zone B : 8,99 %

3/ Taux de TEOM d'harmonisation de la zone A pour l'année

Compte tenu d'un excédent de taux constaté pour trois communes membres du zonage A, il est proposé de rebaser le taux de ces communes sur le coût réel du service. Ce rebasage a pour effet de modifier théoriquement le taux 2016 pour ces communes, comme cela a d'ailleurs été fait pour les communes qui n'avaient pas de taux de TEOM en 2016. Ce calcul permet également à toutes les communes concernées de procéder à des échanges de taux avec leurs taxes ménages, afin de neutraliser les effets fiscaux de la modification de mode de financement par la CAB.

Les calculs d'harmonisation, après rebasage du taux de référence pour certaines communes, sont ceux pratiqués par les services fiscaux pour l'harmonisation de la fiscalité professionnelle.


Le tableau annexe (N°2) fixe le taux d'harmonisation 2017 de chacune des communes permettant de garantir à l'agglomération, en fonction du taux cible de 5,89 %, le produit attendu pour l'équilibre budgétaire de la zone A.

Les taux des années ultérieures seront ajustés en fonction des besoins réels du service par zonage, après optimisation et ajustement des besoins budgétaires annuels.

Le Conseil décide :

- **d'approuver la répartition des charges et recettes non fiscales de collecte comme repris en annexe 1 ;**
- **de fixer le taux de TEOM 2017 :**
 - **de la zone A, par commune en fonction du tableau annexé N°2 – Taux**

- d'intégration année 2017 (taux de référence commun 5,89%)
- de la zone B : 8,99 %

Envoyé en préfecture le 14/02/2017
 Reçu en préfecture le 14/02/2017
 Affiché le 
 ID : 062-246200729-20170209-27C_09_02_2017-DE

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ		
Pour	Contre	Abstention
53	4	0
TELETRANSmise EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Jean-Loup LESAFFRE
 Le Vice-Président de la
 Communauté d'agglomération du Boulonnais

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Sauf disposition expresse prévoyant une décision implicite de rejet, le silence gardé pendant deux mois par l'administration sur une demande vaut décision d'acceptation. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.

Envoyé en préfecture le 14/02/2017

Reçu en préfecture le 14/02/2017

Affiché le

SLO

ID : 062-246200729-20170209-27C_09_02_2017-DE

ANNEXE 1

	Clés de transfert année 2017		7 930 390,00	ZONE A - TEOM HORS BOULOGNE	ZONE B - TEOM BOULOGNE
	Poids zone A	Poids zone B		4 343 130,92	3 587 259,08
DEPENSES					
IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES estimées	réel transfert	17%	625 000,00	105 000,00	520 000,00
LOCATIONS IMMOBILIERES (St Martin + Capécure)	agents nb + réel	18%	61 000,00	11 000,00	50 000,00
MAINTENANCE	agents nb	44%	1 500,00	660,00	840,00
FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	agents nb	44%	4 800,00	2 112,00	2 688,00
Salaires agents transférés affectés selon bases légales (primes CAB + compensatoire si nécessaire)	réel transfert	38%	3 102 700,00	1 187 400,00	1 915 300,00
Remplacements supp (5,3 ETP X 28.333)	agents nb	44%	149 300,00	65 692,00	83 608,00
Remplacements internes (2 ETP)	agents nb		-	-	-
Encadrement direct non affecté (1 chef de service + 3 contremaîtres + 1 comptable)	agents nb	44%	229 700,00	101 068,00	128 632,00
Mécaniciens non affectés	ratio flotte	50%	68 200,00	34 100,00	34 100,00
Administratifs non affectés (3 agents + 3 ambassadeurs)	ratio pop	44%	165 400,00	72 776,00	92 624,00
GVT	agents coût	38%	80 000,00	30 615,92	49 384,08
Charges supports a minima (2/3 Directeur + 1/2 secrétariat + 2 C RH +1/3 RH A)	agents nb	44%	145 350,00	63 954,00	81 396,00
Indirects avantages sociaux	agents nb	44%	259 500,00	114 180,00	145 320,00
ALIMENTATION	agents nb	44%	9 000,00	3 960,00	5 040,00
PRODUITS DE TRAITEMENT	agents nb	44%	1 600,00	704,00	896,00
AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	agents nb	44%	1 000,00	440,00	560,00
FOURNITURES D'ENTRETIEN	agents nb	44%	10 000,00	4 400,00	5 600,00
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	agents nb	44%	300,00	132,00	168,00
LOCATIONS MOBILIERES (2 véhicules pour zone 1)	agents nb	44%	6 300,00	2 772,00	3 528,00
MATERIEL ROULANT	agents nb	44%	1 000,00	440,00	560,00
DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	agents nb	44%	500,00	220,00	280,00
FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	agents nb	44%	18 000,00	7 920,00	10 080,00
MULTIMEDIAS	ratio flotte	50%	28 600,00	14 300,00	14 300,00
HONORAIRES	clé pop	63%	2 000,00	1 260,00	740,00
FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	clé pop	63%	500,00	315,00	185,00
EAU ET ASSAINISSEMENT	réel + agents nb	25%	20 000,00	5 000,00	15 000,00
ENERGIE - ELECTRICITE	réel + agents nb	34%	23 000,00	7 920,00	15 080,00
CARBURANTS	ratio flotte	50%	283 000,00	141 500,00	141 500,00
AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	réel	83%	30 000,00	25 000,00	5 000,00
FOURNITURES D'ENTRETIEN	ratio flotte	50%	6 000,00	3 000,00	3 000,00
FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	ratio flotte	50%	7 000,00	3 500,00	3 500,00
VETEMENTS DE TRAVAIL	agents nb	44%	80 000,00	35 200,00	44 800,00
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	ratio flotte	50%	2 000,00	1 000,00	1 000,00
CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	réel	99%	1 830 000,00	1 806 000,00	24 000,00
LOCATIONS MOBILIERES	réel + agents nb	90%	343 640,00	308 640,00	35 000,00
BATIMENTS PUBLICS	réel + agents nb	22%	5 000,00	1 100,00	3 900,00
MATERIEL ROULANT	ratio flotte	50%	140 000,00	70 000,00	70 000,00
AUTRES BIENS MOBILIERES	ratio flotte	50%	10 000,00	5 000,00	5 000,00
MAINTENANCE	ratio flotte	50%	25 000,00	12 500,00	12 500,00
ETUDES ET RECHERCHES	ratio pop	63%	95 000,00	60 000,00	35 000,00
AUTRES FRAIS DIVERS	ratio flotte	50%	29 000,00	14 500,00	14 500,00
CATALOGUES ET IMPRIMES	ratio pop	63%	20 000,00	12 600,00	7 400,00
FRAIS DE GARDIENNAGE (EGLISES, FORETS ET BOIS)	ratio flotte	50%	500,00	250,00	250,00
TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	ratio flotte	50%	10 000,00	5 000,00	5 000,00
RECETTES					
TAXE D'ENLEVEMENT DES OORDUMES MENAGERES ET ASSIMI			7 930 390,00	4 343 130,92	3 587 259,08
AUTRES			7 689 390,00	4 252 262,41	3 437 127,59
GRH atténuation de charges	agents coût		60 000,00	21 600,00	38 400,00
			181 000,00	69 260,51	111 731,49
BASES TEOM estimées pour 2017 (sans exonération)			110 446 182,00	72 213 537,00	38 232 645,00
				5,89%	8,99%

ANNEXE 2

Zone A : lissage du taux de TEOM

Taux de référence commun : 5,89%

Communes	Taux de référence rebasé 2016	Taux d'intégration 2017	Taux 2018	Taux 2019	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022	Taux 2023	Taux 2024	Taux 2025	Taux 2026
BAINCTHUN	7,23	7,84	7,62	7,41	7,19	6,97	6,76	6,54	6,32	6,11	5,89
CONDETTE	6,00	6,73	6,64	6,55	6,45	6,36	6,26	6,17	6,08	5,98	5,89
CONTEVILLE LES BOULOGNE	7,45	8,04	7,80	7,56	7,32	7,08	6,84	6,61	6,37	6,13	5,89
DANNES	15,21	15,02	14,01	12,99	11,98	10,96	9,95	8,93	7,92	6,90	5,89
ECHINGHEN	5,00	5,83	5,84	5,85	5,85	5,86	5,86	5,87	5,88	5,88	5,89
EQUIHEN PLAGE	10,31	10,61	10,09	9,56	9,04	8,51	7,99	7,46	6,94	6,41	5,89
HESDIGNEUL LES BOULOGNE	5,00	5,83	5,84	5,85	5,85	5,86	5,86	5,87	5,88	5,88	5,89
HESDIN L ABBE	4,60	5,47	5,52	5,57	5,61	5,66	5,70	5,75	5,80	5,84	5,89
ISQUES	5,00	5,83	5,84	5,85	5,85	5,86	5,86	5,87	5,88	5,88	5,89
NESLES	8,53	9,01	8,66	8,32	7,97	7,62	7,28	6,93	6,58	6,24	5,89
NEUFCHATEL HARDELOT	2,66	3,73	3,97	4,21	4,45	4,69	4,93	5,17	5,41	5,65	5,89
OUTREAU	2,89	3,93	4,15	4,37	4,59	4,80	5,02	5,24	5,46	5,67	5,89
PERNES LES BOULOGNE	5,30	6,10	6,08	6,06	6,03	6,01	5,98	5,96	5,94	5,91	5,89
PITTEFAUX	6,50	7,18	7,04	6,90	6,75	6,61	6,46	6,32	6,18	6,03	5,89
LE PORTEL	4,57	5,45	5,50	5,54	5,59	5,64	5,69	5,74	5,79	5,84	5,89
SAINTE TIENNE AU MONT	4,23	5,14	5,22	5,31	5,39	5,47	5,56	5,64	5,72	5,81	5,89
SAINTE LEONARD	5,37	6,17	6,14	6,10	6,07	6,04	6,01	5,98	5,95	5,92	5,89
SAINTE MARTIN LES BOULOGNE	3,82	4,77	4,90	5,02	5,14	5,27	5,39	5,52	5,64	5,77	5,89
WIMEREUX	9,59	9,96	9,51	9,06	8,61	8,15	7,70	7,25	6,80	6,34	5,89
WIMILLE	11,27	11,48	10,86	10,23	9,61	8,99	8,37	7,75	7,13	6,51	5,89
LA CAPELLE LES BOULOGNE	6,85	7,50	7,32	7,14	6,96	6,78	6,60	6,43	6,25	6,07	5,89

**JEUDI 09 FÉVRIER 2017
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Josiane CHOCHOIS - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne

Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Laurence DEWALLE - Le Portel
Marc LEFEVRE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Jean-Pierre PONT - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Daniel GEST - Outreau, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer

Étaient absents :

Philippe-Jean ROUSSEAU - Boulogne-sur-mer
Daniel PARENTY - Baincthun

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Olivier BARBARIN

FINANCES
N° 28C_09_02_2017
VOTE DE LA FISCALITÉ

Depuis la réforme de la fiscalité locale en 2011, la taxe professionnelle unique a été remplacée par un ensemble de ressources fiscales, ainsi que par des dotations de compensation, avec un pouvoir de taux limité à certains impôts.

Dans l'attente de sa notification 2017, la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) a évalué ses recettes fiscales comme suit :

Les dotations, allocations compensatrices

Pour la CAB, les dotations comprennent la DCRTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle) et le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources) s'élevant respectivement à 1 373 900 € et 2 612 900 €.

Les allocations compensatrices inscrites au budget pour les exonérations fiscales décidées par l'État sont évaluées à 965 900 € et la recette de foncier non bâti transférée du Département et de la Région à 191 000 €.

Aucune variation n'a été appliquée par rapport aux notifications de 2016.

Les recettes fiscales sans pouvoir de taux

La Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) sur laquelle nous n'avons aucun pouvoir de taux, a été notifiée à la collectivité et s'élèvera à 5 235 000 € en 2017, en **baisse de 5,33 %** par rapport à 2016 (soit - 294 000 €).

Les Impositions Forfaitaires sur les Entreprises de Réseaux (IFER) sont maintenues à leur niveau de 2016, soit 403 800 €. Nous n'avons, sur ces taxes, aucune action possible.

La Taxe sur les Surfaces commerciales (TASCOM) dont le coefficient multiplicateur a été fixé à 1,20 pour 2017 (coefficient plafond) devrait générer une recette de 2 038 900 €.

Les recettes fiscales avec possibilité de vote de taux au niveau local

La Contribution foncière des entreprises (CFE)

La base 2017 en CFE n'a pas été revalorisée par rapport à 2016, dans l'attente d'informations plus précises.

Quant au taux (33,62 % depuis 2012), son augmentation est plafonnée à l'évolution la plus faible entre 2015 et 2016, soit de la taxe d'habitation des communes membres, soit des trois taxes ménages communales.

Ces variations de référence sont en baisse pour 2017, de l'ordre de -0,41 % et -0,08 %, **mais le lien à la baisse ne s'applique pas en vertu des dispositions de l'article 1636 B decies du Code Général des Impôts**. Il est donc proposé de maintenir le taux de CFE de 2016.

La taxe d'habitation (ex-part départementale et part additionnelle) et les taxes additionnelles sur le foncier bâti et non bâti

Les bases de ces taxes ont été revalorisées de 0,4 %, comme prévu par la Loi de Finances pour 2017. L'estimation de la variation physique des bases, additionnée à cette revalorisation des valeurs locatives, générerait une recette supplémentaire de 191 000 € en bases (+ 1 %).

Avec une stabilisation des taux, le produit fiscal serait réduit d'une somme proche de 580 000 € entre 2016 et 2017. Cette baisse est inhérente aux principales évolutions suivantes :

- la CVAE (- 294 000 €),
- et à la baisse de produit de CFE, alimenté en 2016 par des rôles exceptionnels (- 475 000 €).

Il est à noter que cette baisse ne peut être compensée par les autres impôts (+191 000 € en bases de taxes additionnelles).

Le contexte socio-économique nous incite cette année à ne pas élever les taux d'imposition des ménages, celui applicable à la CFE pour les entreprises étant contraint.

Après avis de la commission GESTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES – POLITIQUES CONTRACTUELLES du 30 janvier 2017,

Le CONSEIL décide :

- de fixer les taux 2017 comme suit :

- **maintenir le taux de CFE à 33,62 %,**
- **maintenir le taux de TH à 13,58 % (ex-part départementale et part additionnelle)**
- **maintenir le taux de FB à 0,814 %**
- **maintenir le taux de FNB à 3,94 %**

- et de prendre note que le coefficient multiplicateur de la TASCOM est maintenu au taux plafond d'1,20.

ADOPTÉE A LA MAJORITE		
Pour	Contre	Abstention
53	4	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIEE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Jean-Loup LESAFFRE
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

JEUDI 09 FÉVRIER 2017
19 HEURES 00

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Josiane CHOCHOIS - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne

Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Laurence DEWALLE - Le Portel
Marc LEFEVRE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Jean-Pierre PONT - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echingham
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Daniel GEST - Outreau, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer

Étaient absents :

Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer
Daniel PARENTY - Baincthun

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Olivier BARBARIN

FINANCES

N° 29C_09_02_2017

PARTICIPATION DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE CENTRE NATIONAL DE LA MER

Qu'ils soient exploités en régie, affermés ou concédés par les collectivités, les budgets des services publics à caractère industriel et commercial, doivent être équilibrés en dépenses et en recettes conformément à l'article L2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Toutefois, la collectivité peut décider une prise en charge par son budget principal lorsque celle-ci est justifiée par l'une au moins des raisons suivantes (article L2224-2 du CGCT) :

- ✓ lorsque les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement ;
- ✓ lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs ;
- ✓ lorsque, après la période de réglementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget de la collectivité aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs.

Compte tenu de la nature même du Centre National de la Mer (CNM) qui consacre une partie de ses activités à des actions d'éducation à l'environnement, la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) doit, dans le cadre du contrat de délégation de service public, verser à son exploitant une contribution de sujétion de service public permettant de couvrir les activités non lucratives qu'elle impose en qualité d'autorité délégante (première exception à la règle d'équilibre citée ci-dessus).

En second lieu, l'importance des équipements à amortir ou à renouveler exige que la CAB affecte une part de sa recette fiscale à la charge financière de ces investissements (deuxième exception à la règle d'équilibre des budgets annexes industriels et commerciaux).

Il est donc impératif pour la CAB, afin de ne pas peser sur les tarifs du CNM, que son budget principal participe à l'équilibre financier d'un tel service public.

Il est à noter que le transfert du Centre National de la mer a engendré une ponction, égale à 901 071 €, sur la dotation de compensation versée à la ville de Boulogne-sur-mer, ponction qui ne peut être effectuée que sur le budget principal de la collectivité. Rappelons que cette somme correspond tout à la fois à la charge de fonctionnement de l'équipement et à sa valeur d'entretien – renouvellement à la date de transfert du bien.

Après avis de la commission GESTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET HUMAINES – POLITIQUES CONTRACTUELLES du 30 janvier 2017 :

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Sauf disposition expresse prévoyant une décision implicite de rejet, le silence gardé pendant deux mois par l'administration sur une demande vaut décision d'acceptation. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.

Le CONSEIL décide :

-que le budget principal de la Communauté d'agglomération du Boulonnais puisse, par dérogation, participer en 2017 au budget annexe du Centre National de la mer à hauteur de 2 410 000 €.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
57	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Jean-Loup LESAFFRE
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

**JEUDI 09 FÉVRIER 2017
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Josiane CHOCHOIS - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne

Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Laurence DEWALLE - Le Portel
Marc LEFEVRE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Jean-Pierre PONT - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Daniel GEST - Outreau, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer

Étaient absents :

Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer
Daniel PARENTY - Baincthun

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Olivier BARBARIN

FINANCES

N° 30C_09_02_2017

PARTICIPATION DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE PISCINE PATINOIRE

Qu'ils soient exploités en régie, affermés ou concédés par les collectivités, les budgets des services publics à caractère industriel et commercial, doivent être équilibrés en dépenses et en recettes conformément à l'article L2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Toutefois, la collectivité peut décider une prise en charge par son budget principal lorsque celle-ci est justifiée par l'une au moins des raisons suivantes (article L2224-2 du CGCT) :

- lorsque les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement ;
- lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'utilisateurs, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs ;
- lorsque, après la période de réglementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget de la collectivité aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs.

Compte tenu de la vocation du complexe piscine-patinoire HELICEA de favoriser l'accueil des scolaires et des jeunes des centres de loisirs par la mise à disposition de créneaux spécifiques en piscine et patinoire, la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) doit, dans le cadre du contrat de délégation de service public, verser à son exploitant une contribution de sujétion de service public permettant de couvrir les activités qu'elle impose en qualité d'autorité délégante (première exception à la règle d'équilibre citée ci-dessus).

En second lieu, l'importance des équipements à amortir ou à renouveler exige que la CAB affecte une part de sa recette fiscale à la charge financière de ces investissements (deuxième exception à la règle d'équilibre des budgets annexes industriels et commerciaux).

Il est donc impératif pour la CAB, afin de ne pas peser sur les tarifs du complexe piscine patinoire, que son budget principal participe à l'équilibre financier d'un tel service public.

Après avis de la commission GESTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET HUMAINES – POLITIQUES CONTRACTUELLES du 30 janvier 2017

Le CONSEIL décide :

- **que le budget principal de la Communauté d'agglomération du Boulonnais puisse, par dérogation, participer en 2017 au budget annexe de la piscine patinoire à hauteur de 786 500 €.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
57	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Envoyé en préfecture le 14/02/2017

Reçu en préfecture le 14/02/2017

Affiché le

SLO

ID : 062-246200729-20170209-30C_09_02_2017-DE

Jean-Loup LESAFFRE
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Sauf disposition expresse prévoyant une décision implicite de rejet, le silence gardé pendant deux mois par l'administration sur une demande vaut décision d'acceptation. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.

**JEUDI 09 FÉVRIER 2017
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Josiane CHOCHOIS - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne

Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Laurence DEWALLE - Le Portel
Marc LEFEVRE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Jean-Pierre PONT - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Daniel GEST - Outreau, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer

Étaient absents :

Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer
Daniel PARENTY - Baincthun

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Olivier BARBARIN

FINANCES
N° 31C_09_02_2017

CRÉATION ET MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Conformément à l'article L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) autorisant la mise en œuvre des autorisations de programme (AP)/crédits de paiement (CP), il est proposé de procéder à la modification ou la création des AP reprises dans les tableaux ci-joints.

Les tableaux annexés reprennent l'ensemble des modifications apportées à ces AP depuis leur création.

Après avis de la commission GESTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET HUMAINES – POLITIQUES CONTRACTUELLES du 30 janvier 2017,

Le CONSEIL décide :

- d'autoriser la modification ou la création des autorisations de programme ci-annexées.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
53	0	4
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Jean-Loup LESAFFRE
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

BUDGET VALORISATION DES DECHETS

Autorisation de programme
DECHETTERIE DE SAINT MARTIN

Envoyé en préfecture le 14/02/2017
Reçu en préfecture le 14/02/2017
Affiché le 
ID : 062-246200729-20170209-31C_09_02_2017

AUTORISATION DE PROGRAMME							CREDITS DE PAIEMENTS		
DECHETTERIE DE SAINT MARTIN							2017	2018	2019
C R E A T I O N	AP A SA CREATION ET DECLINAISON EN CP					2 450 000,00 €			
	Date Délibération	09/02/2017	Article	S/fonct	Opération	Libellé			
		CREATION	2313		DECHETTERIE ST MARTIN	Travaux	350 000,00 €	1 650 000,00 €	450 000,00 €
						350 000,00 €	1 650 000,00 €	450 000,00 €	
M O D I F I C A T I O N	REVISIONS						2017	2018	2019
	Date Délibération								
		Motif de la révision							
			2313	0	DECHETTERIE ST MARTIN	Travaux			
			0	0	0	0			
			0	0	0	0			
B I L A N	SOLDE INSCRIPTION APRES REVISIONS						2017	2018	2019
			2313	0	DECHETTERIE ST MARTIN	Travaux	350 000,00 €	1 650 000,00 €	450 000,00 €
			0	0	0	0	- €	- €	- €
			0	0	0	0	- €	- €	- €

POUR INFORMATION CUMUL DES CREDITS DISPONIBLES AU :

25/01/2017

350 000,00 € 1 650 000,00 € 450 000,00 €

25/01/2017

**Autorisation de programme
13012 - PROJET 100 ANNEAUX PLAISANCE**

AUTORISATION DE PROGRAMME										CREDITS DE PAIEMENTS					
13012 - PROJET 100 ANNEAUX PLAISANCE										2014	2015	2016	2017	2018	2019
AP A SA CREATION ET DECLINAISON EN CP			895 000,00 €												
Date Délibération	Article	S/fonct	Opération	Libellé											
07/02/2014	2313	90	100ANNEAUX	Travaux											
09/02/2017	2188	90	100ANNEAUX	Acquisition											
Date Délibération	Motif de la révision	REVISIONS				2014	2015	2016	2017	2018	2019				
12/12/2014					58 662,50 €	69 982,50 €	69 982,50 €	69 982,50 €							
02/07/2015						490 000,00 €	490 000,00 €	490 000,00 €							
17/12/2015						490 000,00 €	490 000,00 €	490 000,00 €							
24/03/2016	Augmentation					2 315 662,50 €	2 315 662,50 €	2 315 662,50 €							
09/02/2017	Augmentation					-	-	-	1 900 000,00 €	-					
						-	-	-	-	-					
						-	-	-	-	-					
						-	-	-	-	-					
						-	-	-	-	-					
						-	-	-	-	-					
SOLDE INSCRIPTION APRES REVISIONS					2014	2015	2016	2017	2018	2019					
					11 337,50 €	110 000,00 €	100 000,00 €	680 000,00 €	1 900 000,00 €	- €					
					- €	- €	- €	225 000,00 €	- €	- €					

REPORT DE CREDIT N-1
SOLDE CREDIT DE PAIEMENT RAR INCLUS

2014 2015 2016 2017 2018 2019

11 337,50 € 113 539,62 € 202 630,42 € 905 000,00 € 1 900 000,00 € - €

102 630,42 € 102 630,42 € 202 630,42 € 905 000,00 € 1 900 000,00 € - €

202 630,42 € 202 630,42 € 202 630,42 € 905 000,00 € 1 900 000,00 € - €

202 630,42 € 202 630,42 € 202 630,42 € 905 000,00 € 1 900 000,00 € - €

202 630,42 € 202 630,42 € 202 630,42 € 905 000,00 € 1 900 000,00 € - €

202 630,42 € 202 630,42 € 202 630,42 € 905 000,00 € 1 900 000,00 € - €

202 630,42 € 202 630,42 € 202 630,42 € 905 000,00 € 1 900 000,00 € - €

202 630,42 € 202 630,42 € 202 630,42 € 905 000,00 € 1 900 000,00 € - €

202 630,42 € 202 630,42 € 202 630,42 € 905 000,00 € 1 900 000,00 € - €

202 630,42 € 202 630,42 € 202 630,42 € 905 000,00 € 1 900 000,00 € - €

POUR INFORMATION CUMUL DES CREDITS DISPONIBLES AU : 25/01/2017

Envoyé en préfecture le 14/02/2017
Reçu en préfecture le 14/02/2017
Affiché le
ID : 052-246200729-20170209-31C_09_02_2017

**Autorisation de programme
14015 - PARKING E-PLACENET**

AUTORISATION DE PROGRAMME										CREDITS DE PAIEMENTS					
14015 - PARKING E-PLACENET										2014	2015	2016	2017	2018	2019
C R E A T I O N	AP A SA CREATION ET DECLINAISON EN CP		1 600 000,00 €												
	Date Délibération	Article	S/fonct	Opération	Libellé										
	07/02/2014	2313	90	14015	Travaux	480 000,00 €	1 120 000,00 €	- €	- €	- €	- €				
M O D I F I C A T I O N	REVISIONS														
	Date	Motif de la révision													
	09/04/2015					2014	2015	2016	2017	2018	2019				
	17/12/2015						830 000,00 €	830 000,00 €							
	24/03/2016	Etalement	2313	90	14015	Travaux	768 000,00 €	768 000,00 €	1 598 000,00 €						
09/02/2017	Etalement							1 598 000,00 €	998 000,00 €	998 000,00 €					
B I L A N	SOLDE INSCRIPTION APRES REVISIONS		1 600 000,00 €												
		2313	90	14015	Travaux	480 000,00 €	478 000,00 €	- €	600 000,00 €	998 000,00 €	998 000,00 €				
		0	0	0	0	- €	- €	- €	- €	- €	- €				

POUR INFORMATION CUMUL DES CREDITS DISPONIBLES AU : 25/01/2017

104 439,70 € 600 000,00 € 998 000,00 €

Envoyé en préfecture le 14/02/2017
 Reçu en préfecture le 14/02/2017
 Affiché le
 ID : 062-246200729-20170209-31C_09_02_2017

BUDGET ECONOMIQUE

Autorisation de programme
SEAFARE

		AUTORISATION DE PROGRAMME				CREDITS DE PAIEMENTS					
		SEAFARE				2015	2016	2017	2018	2019	2020
C	R	AP A SA CREATION ET DECLINAISON EN CP				3 365 000,00 €					
E	A	Date	Article	S/fonct	Opération	Libellé					
A	T	09/04/2015	2313	90	SEAFARE	Construction					
I	O	09/04/2015	2184	90	SEAFARE	Mobilier					
N							2 456 000,00 €	909 000,00 €	- €	- €	
M	O	Date	MOTIF DE LA REVISION			2015	2016	2017	2018	2019	2020
D	I	24/03/2016	Augmentation				130 000,00 €				
F	I		2313	90	SEAFARE	Construction					
J	I										
C	A	24/03/2016	Diminution								
A	T	09/02/2017	Augmentation					120 000,00 €			
T	I		2184	90	SEAFARE	Mobilier					
O	N										
B	I	SOLDE INSCRIPTION APRES REVISIONS				2015	2016	2017	2018	2019	2020
L	A		2313	90	SEAFARE	Construction	690 000,00 €	- €	- €	- €	
N			2184	90	SEAFARE	Mobilier	219 000,00 €	120 000,00 €	- €	- €	

POUR INFORMATION CUMUL DES CREDITS DISPONIBLES AU : 25/01/2017 **3 111 460,67 €** 120 000,00 €

Envoyé en préfecture le 14/02/2017
 Reçu en préfecture le 14/02/2017
 Affiché le
 ID : 062-246200729-20170209-31C_09_02_2017

25/01/2017

BUDGET TRANSPORT

Autorisation de programme
11023 - MISE AUX NORMES QUAIS BUS

AUTORISATION DE PROGRAMME					CREDITS DE PAIEMENTS						
11023 - MISE AUX NORMES QUAIS BUS					2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
C R E A T I O N	AP A SA CREATION ET DECLINAISON EN CP			3 880 946,99 €	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
	Date Délibération	Article	S/func	Opération							
	08/12/2011	2145		QUAIBUUS	1 110 946,99 €	580 000,00 €	1 290 000,00 €	900 000,00 €	- €	- €	- €
M O D I F I C A T I O N	Date Délibération	Moif de la révison			2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
	08/02/2013	Réduction					- 1 290 000,00 €	900 000,00 €			
	07/02/2014	Augmentation						200 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
	09/02/2017	Augmentation									500 000,00 €
B I L L A N	SOLDE INSCRIPTION APRES REVISIONS				2 690 946,99 €	2012	2013	2014	2015	2016	2017
		2145	0	QUAIBUUS	1 110 946,99 €	580 000,00 €	- €	200 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	600 000,00 €
		0	0	0	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €

POUR INFORMATION CUMUL DES CREDITS DISPONIBLES AU :

25/01/2017

- € 262 332,24 € 197 440,18 € 203 775,11 € 600 000,00 €

Envoyé en préfecture le 14/02/2017
Reçu en préfecture le 14/02/2017
Affiché le 
N° : 062-246200729-20170209-31C_09_02_2017

**Autorisation de programme
BILLETIQUE + SAEIV**

AUTORISATION DE PROGRAMME										CREDITS DE PAIEMENTS					
BILLETIQUE + SAEIV										2015	2016	2017	2018	2019	
C R E A T I O N	AP A SA CREATION ET DECLINAISON EN CP			1 884 000,00 €											
	Date Délibération	Article	Sfonct	Opération	Libellé										
	09/04/2015	2157		15001	Acquisition						600 000,00 €	1 284 000,00 €	-	-	
M O D I F I C A T I O N	REVISIONS														
	Date Délibération	Motif de la révision													
	24/03/2016	Etatement								-	1 284 000,00 €	-	-		
	09/02/2017	Augmentation								-	-	-	-		
		2157	0	15001	Acquisition						-	-			
		0	0	0							-	-			
											-	-			
											-	-			
											-	-			
											-	-			
B I L L E T I Q U E	SOLDE INSCRIPTION APRES REVISIONS														
										2 159 000,00 €					
	2157	0	15001	Acquisition						600 000,00 €	-	1 559 000,00 €	-	-	
	0	0	0	0						-	-	-	-		
SOLDE INSCRIPTION APRES REVISIONS															
										600 000,00 €	-	1 559 000,00 €	-	-	

POUR INFORMATION CUMUL DES CREDITS DISPONIBLES AU : 25/01/2017

600 000,00 € 1 559 000,00 € - €

Envoyé en préfecture le 14/02/2017
Reçu en préfecture le 14/02/2017
Affiché le 14/02/2017
D 062 246200729-20170209-31C_09_02_2017 DE
25/01/2017

**Autorisation de programme
STATION CENTRALE BUS**

AUTORISATION DE PROGRAMME										CREDITS DE PAIEMENTS					
STATION CENTRALE BUS										2016	2017	2018	2019	2020	
C R E A T I O N	AP A SA CREATION ET DECLINAISON EN CP			2 735 000,00 €						288 400,00 €	2 446 600,00 €	-	-	-	-
	Date Délibération	Article	S/fonct	Opération	Libellé										
	24/03/2016 09/02/2017	2315 2153		STATION BUS STATION BUS	Travaux Acquisition										
M O D I F I C A T I O N	REVISIONS									288 400,00 €	353 400,00 €	-	-	-	-
	Date Délibération	Motif de la révision													
	09/02/2017	Augmentation													
			2315	0	STATION BUS	Travaux									
			2153	0	STATION BUS	Acquisition									
B I L A N	SOLDE INSCRIPTION APRES REVISIONS			3 088 400,00 €						288 400,00 €	2 750 000,00 €	-	-	-	-
			2315	0	STATION BUS	Travaux									
			2153	0	STATION BUS	Acquisition									
										288 400,00 €	2 800 000,00 €	-	-	-	-

POUR INFORMATION CUMUL DES CREDITS DISPONIBLES AU : 25/01/2017

Envoyé en préfecture le 14/02/2017
Reçu en préfecture le 14/02/2017
Affiché le 
D : 062-246200729-20170209-31C_09_02_2017

**Autorisation de programme
EXTENSION CENTRE NATIONAL DE LA MER**

	AUTORISATION DE PROGRAMME						CREDITS DE PAIEMENTS						
	EXTENSION CENTRE NATIONAL DE LA MER						2015	2016	2017	2018	2019		
	78 443 939,98 €												
C R E A T I O N	AP A SA CREATION ET DECLINAISON EN CP												
	Date D é lib é r é t é	Article	S/fonct	Op é r é t é	Lib é ll é	78 443 939,98 €	7 403 939,98 €	26 760 000,00 €	30 960 000,00 €	13 320 000,00 €	- €		
	17/12/2015	2313		GD NAUSICAA	Travaux	7 403 939,98 €	7 403 939,98 €	26 760 000,00 €	30 960 000,00 €	13 320 000,00 €			
M O D I F I C A T I O N	Motif de la révision												
	Date D é lib é r é t é												
	15/12/2016												
	09/02/2017												
			2313	0	GD NAUSICAA	Travaux		-	13 658 921,40 €	4 618 921,40 €	4 618 921,40 €		
			0	0	0	0		- €	- €	- €	- €		
B I L A N	SOLDE INSCRIPTION APRES REVISIONS												
			2313	0	GD NAUSICAA	Travaux	7 403 939,98 €	13 101 078,60 €	40 000 000,00 €	17 938 921,40 €	- €		
			0	0	0	0	- €	- €	- €	- €	- €		

POUR INFORMATION CUMUL DES CREDITS DISPONIBLES AU : 25/01/2017

16 165 793,51 € 40 000 000,00 € **17 938 921,40 €**

Envoyé en préfecture le 14/02/2017
Reçu en préfecture le 14/02/2017
Affiché le
ID : 062-246200729-20170209-31C_09_02_2017

**JEUDI 09 FÉVRIER 2017
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Josiane CHOCHOIS - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne

Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Laurence DEWALLE - Le Portel
Marc LEFEVRE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Jean-Pierre PONT - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Daniel GEST - Outreau, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer

Étaient absents :

Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer
Daniel PARENTY - Baincthun

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Olivier BARBARIN

FINANCES
N° 32C_09_02_2017
SALON HALIEUTIS - REMBOURSEMENT DE FRAIS

Le salon HALIEUTIS réunira à Agadir (Maroc) pour sa 4ème édition du 14 au 17 février 2017 un nombre croissant d'exposants de la filière halieutique africaine et européenne.

Grâce aux efforts du Cluster maritime français et de l'Ambassade de France, la délégation française sera coordonnée au sein du Pavillon France par Business France avec la participation des entreprises inscrites (Moteurs Baudoin, Guy Cotten, etc) et des délégations de Lorient et de Boulogne-sur-mer (Aquimer, Nouvelles Vagues, Mareyage boulonnais, Procydis, Socarenam, Mondial Navys, SMEF, Pomona, CFPMT, Lycée maritime, CAB, Ville de Boulogne-sur-mer, CCI CO).

Un stand de 36 mètres² dont 12 mètres² pour Boulogne-sur-mer est prévu.

Il affichera l'ambition de la filière halieutique en présentant les atouts du *cluster* boulonnais dans sa diversité (formation initiale et continue, conserverie, chantier naval, armement à la pêche, ingénierie des fluides).

La Mission Capécure 2020 a coordonné ce déplacement, l'agence BVC Organisation, se propose de faire l'intermédiaire. BVCO récupérerait un acompte de chaque participant boulonnais début janvier afin de verser une première avance à la compagnie aérienne choisie. Elle paierait en direct les prestataires et facturerait chaque participant boulonnais.

Une convention avec BVC Organisation est proposée, afin de faciliter la prise en charge des frais de déplacement d'un élu et de deux collaborateurs de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB).

Les coûts remboursés par la CAB à BVC Organisation sont évalués à 3 300 €HT (déplacements, hébergement, organisation du stand, etc.)

Après avis de la commission GESTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET HUMAINES – POLITIQUES CONTRACTUELLES du 30 janvier 2017,

le CONSEIL décide :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention avec l'agence BVC Organisation dans le cadre de la participation de la CAB au salon Halieutis du 14 au 17 février 2017, pour un montant prévisionnel de 3 300 €HT.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
57	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Envoyé en préfecture le 14/02/2017

Reçu en préfecture le 14/02/2017

Affiché le

SLO

ID : 062-246200729-20170209-32C_09_02_2017-DE

Jean-Loup LESAFFRE
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Sauf disposition expresse prévoyant une décision implicite de rejet, le silence gardé pendant deux mois par l'administration sur une demande vaut décision d'acceptation. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.

**JEUDI 09 FÉVRIER 2017
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Josiane CHOCHOIS - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne

Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Laurence DEWALLE - Le Portel
Marc LEFEVRE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Jean-Pierre PONT - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGES - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Daniel GEST - Outreau, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer

Étaient absents :

Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer
Daniel PARENTY - Baincthun

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Olivier BARBARIN

RESSOURCES HUMAINES

N° 33C_09_02_2017

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2017 AU COMITÉ DES OEUVRES SOCIALES (COS) ET À L'AMICAB

Il est prévu au Budget primitif 2017 un crédit de subventions :

- ✓ pour l'AMICAB d'un montant de 20 500 € (article budgétaire 6574-025 au budget principal). L'AMICAB est une association de loisirs à destination du personnel de la CAB, elle organise des manifestations (arbre de Noël, sorties thématiques...) et offre différents avantages à ses adhérents (tarifs préférentiels d'entrées dans les équipements de l'agglomération, gestes de sympathie à l'occasion d'événements familiaux, ...). La subvention a été maintenue à son niveau de 2016 dans l'attente de l'adhésion des nouveaux agents transférés à la CAB.
- ✓ Pour le Comité des Œuvres Sociales – COS – de la ville de Boulogne-sur-Mer d'un montant de 300 000 € (article budgétaire 6574 – 020 au budget principal). Cette participation permet essentiellement au personnel de la Communauté d'agglomération du Boulonnais de bénéficier des chèques vacances et des tickets restaurants. Elle prend également en compte la quote-part des frais de gestion assumés par la ville.

Il est expressément indiqué que dans le cas du non-respect de l'objet et/ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire, ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission GESTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET HUMAINES-POLITIQUES CONTRACTUELLES du 30 janvier 2017,

Le CONSEIL décide :

- de confirmer le soutien de la Communauté d'agglomération du Boulonnais à hauteur de

20 500 € pour l'AMICAB et de 300 000 € pour le COS de la ville de Boulogne-sur-mer.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
57	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Envoyé en préfecture le 15/02/2017

Reçu en préfecture le 15/02/2017

Affiché le



ID : 062-246200729-20170209-33C_09_02_2017-DE

Bertrand DUMAINE
Le Conseiller Délégué de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Sauf disposition expresse prévoyant une décision implicite de rejet, le silence gardé pendant deux mois par l'administration sur une demande vaut décision d'acceptation. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.

**JEUDI 09 FÉVRIER 2017
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Josiane CHOCHOIS - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne

Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Laurence DEWALLE - Le Portel
Marc LEFEVRE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Jean-Pierre PONT - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Daniel GEST - Outreau, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer

Étaient absents :

Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer
Daniel PARENTY - Baincthun

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Olivier BARBARIN

RESSOURCES HUMAINES
N° 34C_09_02_2017
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Pour tenir compte des évolutions des services de la CAB et des besoins qui en découlent, il est proposé de modifier le tableau des effectifs comme suit à compter du **1^{er} février 2017** :

FILIERE TECHNIQUE

Catégorie C

- transformation de 2 postes d'adjoint technique principal de 2nde classe en 2 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

- Transformation de 5 postes d'adjoint technique en 5 postes d'adjoint technique principal de 2nde classe
- Création d'un poste d'agent de maîtrise

FILIERE ADMINISTRATIVE

Catégorie C

- transformation de 2 postes d'adjoint administratif principal de 2nde classe en 2 postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

Catégorie B

- transformation de 4 postes de Rédacteur en 4 postes de Rédacteur principal de 2nde classe

Catégorie A

- transformation d'un poste d'Administrateur hors classe en un poste d'Administrateur général
- transformation d'un poste d'Attaché en un poste d'Attaché principal

Après avis de la commission GESTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET HUMAINES-POLITIQUES CONTRACTUELLES du 30 janvier 2017,

le CONSEIL décide :

- d'acter ces modifications du tableau des effectifs à compter du 1^{er} février 2017.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
57	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Envoyé en préfecture le 15/02/2017

Reçu en préfecture le 15/02/2017

Affiché le



ID : 062-246200729-20170209-34C_09_02_2017-DE

Bertrand DUMAINE
Le Conseiller Délégué de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Sauf disposition expresse prévoyant une décision implicite de rejet, le silence gardé pendant deux mois par l'administration sur une demande vaut décision d'acceptation. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.

**JEUDI 09 FÉVRIER 2017
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Josiane CHOCHOIS - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne

Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Laurence DEWALLE - Le Portel
Marc LEFEVRE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Jean-Pierre PONT - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGES - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echingham
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Daniel GEST - Outreau, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer

Étaient absents :

Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer
Daniel PARENTY - Baincthun

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Olivier BARBARIN

RESSOURCES HUMAINES
N° 35C_09_02_2017
INDEMNITÉS ACCORDÉES AUX ÉLUS

Le Code général des collectivités territoriales organise les règles applicables au régime indemnitaire des élus intercommunaux, par renvoi à celles applicables aux élus communaux.

Suite au renouvellement des délégations lors des élections intervenues à la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) le 21 décembre 2016, il apparaît opportun de maintenir les taux des indemnités accordées aux élus conformément à la délibération du 13 mars 2014.

Il est proposé toutefois, par exception, d'augmenter l'indemnité du conseiller délégué, rattaché au président, en charge des ressources humaines. Ce dernier connaît en effet un accroissement substantiel d'activités suite au transfert de la compétence collecte des déchets et à l'intégration de 115 agents, qui justifie une augmentation de son indemnité.

Après avis de la Commission GESTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET HUMAINES-POLITIQUES CONTRACTUELLES du 30 janvier 2017,

le **CONSEIL** décide :

- de fixer les taux applicables aux indemnités des élus de la Communauté d'agglomération du Boulonnais conformément au tableau annexé ;
- de mettre en œuvre ces indemnités dès la transmission de la délibération au contrôle de légalité et sous réserve des attributions effectives des délégations.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
57	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Frédéric CUVILLIER
Le Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

Envoyé en préfecture le 14/02/2017

Reçu en préfecture le 14/02/2017

Affiché le



ID : 062-246200729-20170209-35C_09_02_2017-DE

**Tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités
allouées aux membres du Conseil communautaire**

Nature du mandat	Taux maximal en % de l'indice brut 1015 fixé par le Code général des collectivités territoriales	Taux attribués à la CAB
Président	145 %	68 %
Vice-président	66 %	33 %
Conseiller délégué rattaché au Président en charge des ressources humaines	Dans la limite des enveloppes indemnitaires globales	24 %
Conseiller délégué		16 %
Conseiller	6 %	6 %

**JEUDI 09 FÉVRIER 2017
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Josiane CHOCHOIS - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne

Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Laurence DEWALLE - Le Portel
Marc LEFEVRE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Jean-Pierre PONT - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Daniel GEST - Outreau, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer

Étaient absents :

Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer
Daniel PARENTY - Baincthun

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Olivier BARBARIN

ADMINISTRATION GENERALE

N° 37C_09_02_2017

MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR - MODIFICATION DES COMMISSIONS PERMANENTES

Par une délibération en date du 27 juin 2014 et suivant le renouvellement des conseils municipaux et du conseil communautaire, le conseil communautaire a adopté son règlement intérieur.

Par une délibération en date du 15 octobre 2015, l'article 24 du règlement intitulé *commissions permanentes et commissions légales* a été modifié pour tenir compte de la création d'une nouvelle commission Équilibre social de l'habitat-Gens du Voyage.

Suite à l'élection du président et des vice-président intervenue le 21 décembre dernier, il y a lieu de modifier la liste des commissions permanentes en cohérence avec les nouvelles délégations.

L'article 24 est donc modifié comme suit :

Commission 1 : Développement économique et portuaire, Innovation et compétitivité du territoire

Commission 2 : Gestion des ressources financières et humaines, Politiques contractuelles

**Commission 3 : Services Publics Intercommunaux
(Déchets/Transports/Assainissement/Eau)**

Commission 4 : Politiques Solidaires, Santé, Enseignement Supérieur

Commission 5 : Aménagement de l'espace

Commission 6 : Tourisme et Attractivité du territoire

Commission 7 : Logement, Habitat, Accueil des gens du voyage

Commission 8 : Développement et Rayonnement Culturel

Commission 9 : Sports

Le CONSEIL décide :

- d'approuver la modification de l'article 24 du règlement intérieur comportant la liste des nouvelles commissions permanentes.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
57	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Envoyé en préfecture le 14/02/2017

Reçu en préfecture le 14/02/2017

Affiché le

SLO

ID : 062-246200729-20170209-37C_09_02_2017-DE

Frédéric CUVILLIER
Le Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Sauf disposition expresse prévoyant une décision implicite de rejet, le silence gardé pendant deux mois par l'administration sur une demande vaut décision d'acceptation. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.

**JEUDI 09 FÉVRIER 2017
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Josiane CHOCHOIS - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne

Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Laurence DEWALLE - Le Portel
Marc LEFEVRE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Jean-Pierre PONT - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Daniel GEST - Outreau, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer

Étaient absents :

Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer
Daniel PARENTY - Baincthun

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Olivier BARBARIN

ADMINISTRATION GENERALE

N° 38C_09_02_2017

CRÉATION DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

L'objectif premier de la création entre plusieurs communes d'un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) est de mutualiser des compétences qu'il exerce au lieu et place de ses communes membres dans le respect des principes jurisprudentiels de spécialité et d'exclusivité.

Ce transfert de compétences plus ou moins étendu en fonction de l'EPCI considéré, suppose pour être pleinement opérationnels le transfert corrélatif des personnes, biens, équipements et contrats ainsi que des moyens financiers afférents à l'exercice des compétences transférées.

Afin de neutraliser les effets fiscaux de ces transferts pour le contribuable, tout en permettant à l'intercommunalité d'assumer la charge de ses nouvelles compétences, le législateur a mis en place un reversement de fiscalité entre l'EPCI et chaque commune, qui constitue une dépense obligatoire pour l'EPCI et le cas échéant pour les communes membres: l'attribution de compensation. Cette attribution de compensation est évaluée selon une méthode fixée par la loi par une commission *ad hoc*, la commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) dont l'organisation et la composition sont précisées de manière succincte par l'article 1609 nonies C du code général des impôts.

MISSIONS DE LA CLECT

La CLECT est chargée d'une seule et unique mission : procéder à l'évaluation des charges financières transférées à l'EPCI, déduction faite des recettes également transférées, correspondant aux compétences dévolues à l'EPCI. La CLECT doit être renouvelée à chaque renouvellement de mandat, la présente délibération vise donc à installer la CLECT pour permettre l'évaluation des transferts consécutifs à la loi NOTRE.

COMPOSITION DE LA CLECT

La loi ne fixe aucune règle quant au nombre de membres de la CLECT. Pour autant, chaque commune membre de l'EPCI devant obligatoirement disposer d'un représentant au sein de la CLECT, celle-ci compte nécessairement **au minimum autant de membres que l'EPCI compte de communes membres**. En revanche aucun nombre maximum de membres n'est imposé ou induit par les dispositions légales en vigueur.

Afin de respecter un équilibre en terme de population au sein de cette commission, il est proposé que les communes les plus peuplées, Boulogne-sur-mer, Outreau et Saint Martin-Boulogne puissent avoir un ou des représentant(s) supplémentaire(s), suivant en cela la répartition au sein du Bureau communautaire. **Le nombre de membres est donc fixé à 28, répartis de la manière suivante :**

Commune	Population au 1 ^{er} janvier 2016 (décret n°2015-1851 du 29 décembre 2015)	Nombre de représentants à la CLECT
BAINCTHUN	1 315	1
BOULOGNE	42 537	5
CONDETTE	2 567	1
CONTEVILLE LEZ BOULOGNE	486	1
DANNES	1 329	1
ECHINGHEN	367	1
EQUIHEN PLAGE	2 881	1
HESDIGNEUL	657	1
HESDIN L'ABBE	1 867	1
ISQUES	1 124	1
LA CAPELLE	1 557	1
LE PORTEL	9 632	1
NESLES	935	1
NEUFCHATEL HARDELOT	3 741	1
OUTREAU	14 390	2
PERNES	460	1
PITTEFAUX	118	1
SAINT ETIENNE AU MONT	5 082	1
SAINT LEONARD	3 634	1
SAINT MARTIN	11 323	2
WIMEREUX	7 010	1
WIMILLE	4 196	1
TOTAL	117 208	28

La loi impose que les membres composant la CLECT soient membres des conseils municipaux des communes membres de l'EPCI.

Il est également précisé que la commission élira son président et un vice-président parmi ses membres. Le président convoquera la commission et déterminera son ordre du jour ; il en présidera les séances. En cas d'absence ou d'empêchement, il sera remplacé par le vice-président.

La commission peut faire appel, pour l'exercice de sa mission, à des experts. Elle rend ses conclusions l'année de l'adoption de la cotisation foncière des entreprises unique par l'établissement public de coopération intercommunale et lors de chaque transfert de charges ultérieur.

Après avis de la commission Gestion des ressources financières et humaines – politiques
contractuelles du 30 janvier 2017,

Le CONSEIL décide :

- de mettre en place une CLECT conformément à l'article 1609 nonies C du code général des impôts,
- de fixer à 28 le nombre de membres, suivant la répartition suivante : un membre par commune et 4 membres supplémentaires pour Boulogne-sur-mer, 1 pour Outreau et 1 pour Saint Martin.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
57	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Frédéric CUVILLIER
Le Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

**JEUDI 09 FÉVRIER 2017
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Josiane CHOCHOIS - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne

Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Laurence DEWALLE - Le Portel
Marc LEFEVRE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Jean-Pierre PONT - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Daniel GEST - Outreau, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer

Étaient absents :

Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer
Daniel PARENTY - Baincthun

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Olivier BARBARIN

ADMINISTRATION GENERALE

N° 39C_09_02_2017

**ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE
PUBLIC**

L'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales (ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession) définit le rôle et la composition de la commission chargée notamment d'ouvrir les plis contenant les candidatures et les offres des candidats à une délégation de service public.

S'agissant d'un établissement public, la commission est composée du président et de cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentant proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé selon les mêmes modalités à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires. Il est précisé que cette commission a un caractère permanent.

Monsieur le Président propose la candidature de Claude COUQUET, Christian BALY, Bernard GRARE, Didier DUCLOY, Olivier BARBARIN, en qualité de titulaires et Jean-Renaud TAUBREGEAS, Jacques BERTELOOT, Patrick COPPIN, Laurence COLLAS-HURTREL, Philippe-Jean ROUSSEAUX, en qualité de suppléants.

Par application combinée des articles L. 5211-1 et L. 2121-21 du CGCT, « le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Le CONSEIL décide :

- de désigner pour siéger à la commission de délégation de service public :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
CLAUDE COUQUET	JEAN-RENAUD TAUBREGEAS
CHRISTIAN BALY	JACQUES BERTELOOT
BERNARD GRARE	PATRICK COPPIN
DIDIER DUCLOY	LAURENCE COLLAS-HURTREL
OLIVIER BARBARIN	PHILIPPE-JEAN ROUSSEAUX

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
57	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Envoyé en préfecture le 14/02/2017
 Reçu en préfecture le 14/02/2017
 Affiché le 
 ID : 062-246200729-20170209-39C_09_02_2017-DE

Frédéric CUVILLIER
Le Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Sauf disposition expresse prévoyant une décision implicite de rejet, le silence gardé pendant deux mois par l'administration sur une demande vaut décision d'acceptation. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.

**JEUDI 09 FÉVRIER 2017
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Josiane CHOCHOIS - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne

Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Laurence DEWALLE - Le Portel
Marc LEFEVRE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Jean-Pierre PONT - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echingham
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Daniel GEST - Outreau, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer

Étaient absents :

Philippe-Jean ROUSSEaux - Boulogne-sur-mer
Daniel PARENTY - Baincthun

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Olivier BARBARIN

ADMINISTRATION GENERALE
N° 40C_09_02_2017
DÉSIGNATION- SYNDICAT MIXTE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE
DANNES-CAMIERS

Par une délibération en date du 13 avril 2014, le conseil communautaire a procédé à la désignation de Patrice QUETELARD, Daniel PARENTY et Guy FEUTRY en qualité de titulaires et Jean-Pierre PONT et Kaddour-Jean DERRAR en qualité de suppléants au syndicat mixte de production d'eau potable de Dannes et Camiers (SMPEP). Ce Syndicat a pour objet la production d'eau potable sur les communes de Dannes et de Camiers depuis le 18 janvier 1996. Il a été créé suite à l'adhésion de la commune de Dannes au District de Boulogne-sur-mer en 1995. Il est précisé que le syndicat mixte est régi par l'article L. 5212-16 du code général des collectivités territoriales.

Il convient de procéder à la désignation d'un membre du conseil communautaire en remplacement de Daniel PARENTY.

Monsieur le Président propose la candidature de Dominique GODEFROY.

Par application combinée des articles L. 5211-1 et L. 2121-21 du CGCT, « le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Le CONSEIL décide :

- de désigner Monsieur Dominique GODEFROY en qualité de titulaire pour représenter la CAB au comité syndical du SMPEP. Les représentants de la CAB sont les suivants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
PATRICE QUETELARD	JEAN-PIERRE PONT
DOMINIQUE GODEFROY	KADDOUR-JEAN DERRAR
GUY FEUTRY	

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
57	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Frédéric CUVILLIER
Le Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

**JEUDI 09 FÉVRIER 2017
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Josiane CHOCHOIS - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne

Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Laurence DEWALLE - Le Portel
Marc LEFEVRE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Jean-Pierre PONT - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Daniel GEST - Outreau, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer

Étaient absents :

Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer
Daniel PARENTY - Baincthun

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Olivier BARBARIN

ADMINISTRATION GENERALE

N° 41C_09_02_2017

DÉSIGNATION- CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ANEL (SUPPLÉANT)

L'Association Nationale des Élus du Littoral (ANEL) regroupe les élus de l'ensemble des collectivités territoriales du littoral du territoire métropolitain et d'Outre-mer, communes, communautés de communes et d'agglomération, départements et régions maritimes dans le but d'être un lieu d'échanges, d'expériences entre élus, avec les partenaires publics et privés, un laboratoire d'idées, une force de propositions. Elle a également pour objectif de représenter les élus et d'être l'interlocuteur qualifié auprès des pouvoirs publics pour les questions relatives à la mer et au littoral. La Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) adhère depuis juin 2015 à l'ANEL. Dominique GODEFROY représente la ville de Boulogne-sur-mer au conseil d'administration de l'ANEL. Par une délibération en date du 15 octobre 2015, Claude ALLAN a été désigné suppléant.

Il est proposé de désigner un membre du conseil communautaire en remplacement de Claude ALLAN, en qualité de suppléant.

Monsieur le Président propose sa candidature.

Par application combinée des articles L. 5211-1 et L. 2121-21 du CGCT, « le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Le CONSEIL décide :

- de désigner Monsieur Frédéric CUVILLIER en qualité de suppléant pour représenter la CAB à l'assemblée générale de l'Association Nationale des Elus du Littoral (ANEL). Les représentants de la CAB sont les suivants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
DOMINIQUE GODEFROY	FREDERIC CUVILLIER

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
57	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Frédéric CUVILLIER
Le Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

**JEUDI 09 FÉVRIER 2017
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Josiane CHOCHOIS - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne

Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Laurence DEWALLE - Le Portel
Marc LEFEVRE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Jean-Pierre PONT - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Daniel GEST - Outreau, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer

Étaient absents :

Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer
Daniel PARENTY - Baincthun

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Olivier BARBARIN

ADMINISTRATION GENERALE
N° 42C_09_02_2017
DÉSIGNATION - PÔLE AQUIMER

Créé en 1999 par des producteurs mobilisés par la disparition de la ressource, la structure est devenue pôle de compétitivité national en 2005.

Le pôle Aquimer renforce le développement des entreprises de la filière des produits de la pêche et de l'aquaculture en incitant ces mêmes entreprises, les acteurs de la recherche publique et les acteurs de la formation à mener ensemble des projets d'innovation collaboratifs.

Les programmes d'Aquimer s'articulent autour de trois thématiques :

- Maximiser les ressources disponibles autorisées et créer de nouvelles ressources dans une perspective de développement durable ;
- Modifier les fondamentaux de l'industrie aquatique pour faire émerger de nouvelles approches métiers et technologies ;
- Positionner les produits aquatiques dans l'alimentation du futur.

La Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) dispose d'un siège au conseil d'administration de l'association Aquimer.

Par une délibération en date du 27 juin 2014, le conseil communautaire a désigné Claude ALLAN en qualité de suppléant.

Il y a lieu de procéder à une nouvelle désignation en remplacement de Claude ALLAN, suppléant.

Monsieur le Président propose la candidature de Antoine LOGIE.

Par application combinée des articles L. 5211-1 et L. 2121-21 du CGCT, « le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Le CONSEIL décide :

- de désigner Monsieur Antoine LOGIE en qualité de suppléant pour représenter la CAB au Conseil d'administration du pôle Aquimer. Les représentants de la CAB sont les suivants :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Jean-Loup LESAFFRE	Antoine LOGIE

Envoyé en préfecture le 14/02/2017

Reçu en préfecture le 14/02/2017

Affiché le

SLO

ID : 062-246200729-20170209-42C_09_02_2017-DE

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
57	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Frédéric CUVILLIER
Le Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Sauf disposition expresse prévoyant une décision implicite de rejet, le silence gardé pendant deux mois par l'administration sur une demande vaut décision d'acceptation. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.

**JEUDI 09 FÉVRIER 2017
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Josiane CHOCHOIS - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne

Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Laurence DEWALLE - Le Portel
Marc LEFEVRE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Jean-Pierre PONT - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Daniel GEST - Outreau, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer

Étaient absents :

Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer
Daniel PARENTY - Baincthun

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Olivier BARBARIN

ADMINISTRATION GENERALE

N° 43C_09_02_2017

DÉSIGNATION - CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION BOULOGNE- SUR-MER DÉVELOPPEMENT CÔTE D'OPALE

Boulogne-sur-Mer Développement Côte d'Opale (BDCO) est une Association loi 1901 créée afin de permettre que soient menées études, observations, analyses recherches et réflexions en toute indépendance et dans l'intérêt commun de chacun de ses membres dans l'esprit de l'article L. 110 du Code de l'Urbanisme.

Cette association a en charge d'animer la concertation entre les différentes personnes morales, notamment à travers l'élaboration des documents d'urbanisme, de planification et de gestion urbaine.

La Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) dispose de 14 sièges au conseil d'administration dont un est attribué de droit au Président.

Par délibération en date du 13 avril 2014, Jean-Loup LESAFFRE était devenu automatiquement membre de droit en sa qualité de président de la CAB. Frédéric CUVILLIER ayant été élu le 21 décembre 2016, il devient membre de droit du conseil d'administration libérant ainsi un siège d'administrateur.

Il y a donc lieu de désigner un représentant de la CAB au conseil d'administration en remplacement de Frédéric CUVILLIER désormais membre de droit.

Monsieur le Président propose la candidature de Jean-Loup LESAFFRE.

Par application combinée des articles L. 5211-1 et L. 2121-21 du CGCT, « le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Le CONSEIL décide :

- de désigner Monsieur Jean-Loup LESAFFRE pour siéger au Conseil d'administration de l'association Boulogne-sur-mer Développement Côte d'Opale. Les représentants de la CAB sont les suivants :

- **Frédéric CUVILLIER, membre de droit en sa qualité de Président de la CAB,**
- **Jean-Loup LESAFFRE,**
- **Jean-Pierre PONT,**
- **Joël FARRANDS,**
- **Christian BALY,**
- **Marc LEFEVRE,**
- **Bertrand DUMAINE,**
- **Adam MAGNIER,**

- Jacques BERTELOOT,
- Jean-Claude ETIENNE,
- Dominique GODEFROY,
- Kaddour-Jean DERRAR,
- Claude ALLAN,
- Antoine LOGIE.

Envoyé en préfecture le 14/02/2017

Reçu en préfecture le 14/02/2017

Affiché le

SLO

ID : 062-246200729-20170209-43C_09_02_2017-DE

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
53	0	4
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Frédéric CUVILLIER

Le Président de la

Communauté d'agglomération du Boulonnais

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Sauf disposition expresse prévoyant une décision implicite de rejet, le silence gardé pendant deux mois par l'administration sur une demande vaut décision d'acceptation. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.

**JEUDI 09 FÉVRIER 2017
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Josiane CHOCHOIS - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne

Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Laurence DEWALLE - Le Portel
Marc LEFEVRE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Jean-Pierre PONT - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Daniel GEST - Outreau, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer

Étaient absents :

Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer
Daniel PARENTY - Baincthun

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Olivier BARBARIN

ADMINISTRATION GENERALE

N° 44C_09_02_2017

**DÉSIGNATION - COLLÈGE DES ÉLUS DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES
SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)**

Conformément à l'article L. 1413-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), par délibération en date du 27 juin 2014, le Conseil communautaire a procédé à l'élection de 5 titulaires (Jean-Claude ETIENNE, Francis RUELLE, Christian FOURCROY, Daniel PARENTY et Olivier BARBARIN) et 5 suppléants (Brigitte PASSEBOSC, Jacques BERTELOOT, Jacques POCHE, Bernard GRARE, David DUBOIS et Claude COUQUET) pour siéger au sein du collège des élus de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL).

Par délibération du 30 juin 2015, Jean-Philippe ROUSSEAUX a remplacé David DUBOIS, démissionnaire, en qualité de suppléant.

Il est proposé de procéder à une nouvelle élection afin de tenir compte des nouvelles délégations intervenues en décembre 2016.

Monsieur le Président propose les candidatures de Jean-Claude ETIENNE, Francis RUELLE, Christian FOURCROY, Patrice QUETELARD, Olivier BARBARIN en qualité de titulaires et Brigitte PASSEBOSC, Jacques BERTELOOT, Jacques POCHE, Dominique GODEFROY, Philippe-Jean ROUSSEAUX, en qualité de suppléants.

Par application combinée des articles L. 5211-1 et L. 2121-21 du CGCT, « le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Le CONSEIL décide :

- de désigner pour représenter la CAB au sein du collège des élus de la CCSPL :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
JEAN-CLAUDE ETIENNE	BRIGITTE PASSEBOSC
FRANCIS RUELLE	JACQUES BERTELOOT
CHRISTIAN FOURCROY	JACQUES POCHE
PATRICE QUETELARD	DOMINIQUE GODEFROY
OLIVIER BARBARIN	PHILIPPE-JEAN ROUSSEAUX

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
57	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Envoyé en préfecture le 14/02/2017

Reçu en préfecture le 14/02/2017

Affiché le

SLO

ID : 062-246200729-20170209-44C_09_02_2017-DE

Frédéric CUVILLIER
Le Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Sauf disposition expresse prévoyant une décision implicite de rejet, le silence gardé pendant deux mois par l'administration sur une demande vaut décision d'acceptation. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.

**JEUDI 09 FÉVRIER 2017
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Josiane CHOCHOIS - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne

Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Laurence DEWALLE - Le Portel
Marc LEFEVRE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Jean-Pierre PONT - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echingham
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Daniel GEST - Outreau, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer

Étaient absents :

Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer
Daniel PARENTY - Baincthun

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Olivier BARBARIN

ADMINISTRATION GENERALE

N° 45C_09_02_2017

DÉSIGNATION - GROUPE D'ACTION LOCALE DU PROGRAMME LEADER

Par délibération du Conseil du 02 février 2009, le Conseil communautaire a autorisé la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) à porter la maîtrise d'ouvrage du Groupe d'Action Locale (GAL) en charge du programme européen LEADER. Le comité de programmation du GAL est composé d'acteurs publics et privés de l'ensemble du territoire, il valide les différentes demandes d'aide et leur montant. A ce titre, la CAB désigne quatre représentants au sein du Groupe d'action locale en charge du pilotage partenarial du programme européen LEADER.

Par une délibération en date du 27 juin 2014, le conseil communautaire a désigné Jean-Loup LESAFFRE, Antoine LOGIE, Dominique GODEFROY et Jean-Pierre PONT.

Il y a lieu de procéder à une nouvelle désignation en remplacement de Antoine LOGIE.

Monsieur le Président propose la candidature de Claude ALLAN.

Par application combinée des articles L. 5211-1 et L. 2121-21 du CGCT, « le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Le CONSEIL décide :

- de désigner Monsieur Claude ALLAN pour représenter la CAB au sein du groupe d'action locale en charge du pilotage du programme européen LEADER. Les représentants de la CAB sont les suivants :

- **Jean-Loup LESAFFRE,**
- **Claude ALLAN,**
- **Dominique GODEFROY,**
- **Jean-Pierre PONT.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
57	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Frédéric CUVILLIER
Le Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

**JEUDI 09 FÉVRIER 2017
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Josiane CHOCHOIS - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne

Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Laurence DEWALLE - Le Portel
Marc LEFEVRE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Jean-Pierre PONT - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echingham
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Daniel GEST - Outreau, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer

Étaient absents :

Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer
Daniel PARENTY - Baincthun

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Olivier BARBARIN

ADMINISTRATION GENERALE

N° 46C_09_02_2017

DÉSIGNATION - COMITÉ DE PILOTAGE STRATÉGIQUE DU CONTRAT TERRITORIAL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU BOULONNAIS

Les contrats territoriaux de développement durables sont signés entre le conseil départemental du Pas de Calais et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Ils organisent et rythment depuis 2006 les politiques du département en faveur du développement local.

Le comité de pilotage du contrat territorial est chargé d'arrêter les projets de programmes de financement annuels qui sont ensuite présentés et soumis aux organes délibérants des deux collectivités (Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) et Conseil départemental). Il veille au respect des engagements pris par les signataires du contrat. Ce comité est composé de conseillers départementaux et de conseillers communautaires en nombre égal. La CAB dispose de 8 sièges au comité dont un est attribué d'office à son Président.

Par une délibération en date du 27 juin 2014, outre Jean-Loup LESAFFRE, désigné membre de droit en qualité de Président, le conseil communautaire a désigné : Olivier BARBARIN, Jean-Pierre PONT, Daniel PARENTY, Thérèse GUILBERT, Dominique GODEFROY, Mireille HINGREZ-CEREDA, Francis RUELLE.

Frédéric CUVILLIER est désormais membre de droit en qualité de président. Il est proposé de procéder à une nouvelle désignation en remplacement de Mireille HINGREZ-CEREDA.

Monsieur le Président propose la candidature de Jean-Loup LESAFFRE.

Par application combinée des articles L. 5211-1 et L. 2121-21 du CGCT, « le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Le CONSEIL décide :

- de désigner Monsieur Jean-Loup LESAFFRE pour représenter la CAB au comité de pilotage stratégique du contrat territorial de développement durable du Pas-de-Calais. Les représentants de la CAB sont les suivants :

- **Frédéric CUVILLIER, membre de droit en sa qualité de Président de la CAB,**
- **Olivier BARBARIN,**
- **Jean-Pierre PONT,**
- **Daniel PARENTY,**
- **Thérèse GUILBERT,**
- **Dominique GODEFROY,**
- **Jean-Loup LESAFFRE,**
- **Francis RUELLE.**

Envoyé en préfecture le 14/02/2017

Reçu en préfecture le 14/02/2017

Affiché le

SLO

ID : 062-246200729-20170209-46C_09_02_2017-DE

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
57	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Frédéric CUVILLIER
Le Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Sauf disposition expresse prévoyant une décision implicite de rejet, le silence gardé pendant deux mois par l'administration sur une demande vaut décision d'acceptation. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.

**JEUDI 09 FÉVRIER 2017
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Josiane CHOCHOIS - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne

Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Laurence DEWALLE - Le Portel
Marc LEFEVRE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Jean-Pierre PONT - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Daniel GEST - Outreau, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer

Étaient absents :

Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer
Daniel PARENTY - Baincthun

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Olivier BARBARIN

ADMINISTRATION GENERALE

N° 47C_09_02_2017

DÉSIGNATION - CLUBS D'ENTREPRISES INQUETRIE ET TRÉSORERIE

Inquétie Entreprises et Wim'Entreprises sont deux associations rassemblant les entrepreneurs de parcs d'activités communautaires (respectivement l'Inquétie puis les Garennes et la Trésorerie) qui se sont unis en clubs de zones afin de proposer à la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) des actions communes en matière d'animation ou d'aménagement de zones. Le but de ces clubs de zones est aussi de développer des actions de promotion de leurs propres entreprises et de multiplier des échanges entre elles. La CAB dispose d'un représentant dans chacun des deux clubs.

Par une délibération en date du 27 juin 2014, le conseil communautaire a désigné Claude ALLAN. Il y a lieu de procéder à une nouvelle désignation en remplacement de Claude ALLAN.

Monsieur le Président propose la candidature de Antoine LOGIE.

Par application combinée des articles L. 5211-1 et L. 2121-21 du CGCT, « le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Le CONSEIL décide :

- de désigner Monsieur Antoine LOGIE pour siéger au sein des clubs d'entreprises "Inquétie Entreprises" et "Wim'entreprises".

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
57	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Frédéric CUVILLIER

**Le Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

**JEUDI 09 FÉVRIER 2017
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Josiane CHOCHOIS - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne

Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Laurence DEWALLE - Le Portel
Marc LEFEVRE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Jean-Pierre PONT - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echingham
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Daniel GEST - Outreau, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer

Étaient absents :

Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer
Daniel PARENTY - Baincthun

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Olivier BARBARIN

ADMINISTRATION GENERALE

N° 48C_09_02_2017

**DÉSIGNATION-COMITÉ DE SUIVI DE MISE EN PLACE DES PÉRIMÈTRES DE
PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU**

La Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) possède 9 unités de production d'eau potable. Ces unités de production sont des sites sensibles qu'il faut protéger de tout risque de pollution accidentelle. Pour cela, des Déclarations d'Utilité Publique (DUP) ont été arrêtées par la préfecture pour la mise en place de périmètres de protection. L'ensemble des forages dispose d'un arrêté de DUP. Seule la prise d'eau de surface de Carly ne dispose pas encore de son arrêté de DUP car la procédure d'instauration est en cours. Dans les arrêtés de DUP, il est demandé de mettre en place un comité de suivi global afin de favoriser l'application des différentes mesures prescrites. Ce comité doit se réunir une fois par an. La CAB dispose de trois sièges au comité de suivi de mise en place des périmètres de protection des captages d'eau potable.

Par une délibération en date du 27 juin 2014, le conseil communautaire a désigné Daniel PARENTY, Kaddour-Jean DERRAR et Dominique GODEFROY pour siéger à ce comité.

Il y a lieu de procéder à une nouvelle désignation en remplacement de Daniel PARENTY.

Monsieur le Président propose la candidature de Patrice QUETELARD.

Par application combinée des articles L. 5211-1 et L. 2121-21 du CGCT, « le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Le CONSEIL décide :

- de désigner Monsieur Patrice QUETELARD pour représenter la CAB au comité de suivi de mise en place des périmètres de protection.

Les représentants de la CAB sont les suivants :

- **Patrice QUETELARD,**
- **Kaddour-Jean DERRAR,**
- **Dominique GODEFROY.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
57	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Envoyé en préfecture le 14/02/2017
 Reçu en préfecture le 14/02/2017
 Affiché le 
 ID : 062-246200729-20170209-48C_09_02_2017-DE

Frédéric CUVILLIER
Le Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Sauf disposition expresse prévoyant une décision implicite de rejet, le silence gardé pendant deux mois par l'administration sur une demande vaut décision d'acceptation. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.

**JEUDI 09 FÉVRIER 2017
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Josiane CHOCHOIS - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne

Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Laurence DEWALLE - Le Portel
Marc LEFEVRE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Jean-Pierre PONT - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGES - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Daniel GEST - Outreau, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer

Étaient absents :

Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer
Daniel PARENTY - Baincthun

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Olivier BARBARIN

ADMINISTRATION GENERALE

N° 49C_09_02_2017

DÉSIGNATION - ASSOCIATION SYNDICALE DE LANDACRES

Situé sur les trois communes de Baincthun, Hesdin l'Abbé et Isques, le parc d'activités paysager de landacres s'étale sur 103 hectares, réservés prioritairement aux activités économiques industrielles et agro-alimentaires soucieuses de leur environnement. Le cadre exceptionnel du site de landacres lui permet de conjuguer attractivité et qualité de vie. La communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) dispose de deux sièges au conseil d'administration de l'association. Parmi les représentants désignés figurent les référents du système de management environnemental du parc de Landacres.

Par une délibération en date du 27 juin 2014 ont été désignés Jacques POCHET et Bertrand DUMAINE en qualité de titulaires et Claude ALLAN et Daniel PARENTY en qualité de suppléants.

Il y a lieu de procéder à la désignation d'un conseiller communautaire en remplacement de Claude ALLAN, suppléant.

Monsieur le Président propose la candidature de Frédéric CUVILLIER.

Par application combinée des articles L. 5211-1 et L. 2121-21 du CGCT, « le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Le CONSEIL décide :

- de désigner Monsieur Frédéric CUVILLIER, en qualité de suppléant pour représenter la CAB au Conseil d'administration de l'association syndicale de Landacres. Les représentants de la CAB sont les suivants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
JACQUES POCHET	FREDERIC CUVILLIER
BERTRAND DUMAINE	DANIEL PARENTY

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
57	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Envoyé en préfecture le 14/02/2017
 Reçu en préfecture le 14/02/2017
 Affiché le 
 ID : 062-246200729-20170209-49C_09_02_2017-DE

Frédéric CUVILLIER
 Le Président de la
 Communauté d'agglomération du Boulonnais

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Sauf disposition expresse prévoyant une décision implicite de rejet, le silence gardé pendant deux mois par l'administration sur une demande vaut décision d'acceptation. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.

**JEUDI 09 FÉVRIER 2017
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Josiane CHOCHOIS - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne

Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Laurence DEWALLE - Le Portel
Marc LEFEVRE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Jean-Pierre PONT - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGES - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Daniel GEST - Outreau, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer

Étaient absents :

Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer
Daniel PARENTY - Baincthun

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Olivier BARBARIN

ADMINISTRATION GENERALE

N° 51C_09_02_2017

DÉSIGNATION - GROUPEMENT DES AUTORITÉS RESPONSABLES DE TRANSPORT

Le Groupement des autorités responsables de transport (GART) est une association regroupant des autorités organisatrices de la mobilité dans le but de construire une mobilité durable alliant les transports publics et tous les modes alternatifs à la "voiture solo" et la qualité de ville et de vie qui en résulteront. Chaque autorité désigne un représentant (un titulaire et un suppléant) qui siège à l'assemblée générale du GART.

Par une délibération en date du 27 juin 2014, le conseil communautaire a désigné Christian FOURCROY en qualité de titulaire et Antoine LOGIE en qualité de suppléant.

Il y a lieu de procéder à une nouvelle désignation en remplacement de Antoine LOGIE, suppléant.

Monsieur le Président propose la candidature de Jean-Claude ETIENNE.

Par application combinée des articles L. 5211-1 et L. 2121-21 du CGCT, « le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Le CONSEIL décide :

- de désigner Monsieur Jean-Claude ETIENNE, en qualité de suppléant pour représenter la CAB à l'assemblée générale du GART. Les représentants de la CAB seront les suivants :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Christian FOURCROY	Jean-Claude ETIENNE

ADOPTÉE A L'UNANIMITE		
Pour	Contre	Abstention
57	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Frédéric CUVILLIER
Le Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

**JEUDI 09 FÉVRIER 2017
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Josiane CHOCHOIS - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne

Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Laurence DEWALLE - Le Portel
Marc LEFEVRE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Jean-Pierre PONT - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Daniel GEST - Outreau, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer

Étaient absents :

Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer
Daniel PARENTY - Baincthun

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Olivier BARBARIN

ADMINISTRATION GENERALE

N° 52C_09_02_2017

**DÉSIGNATION - SYNDICAT MIXTE INTERMODAL RÉGIONAL DE TRANSPORTS
DU NORD/PAS-DE-CALAIS**

Le Syndicat Mixte Intermodal Régional de Transports du Nord Pas-de-Calais (SMIRT) a été créé le 17 décembre 2009 par les grandes collectivités de la région autour des 14 principales agglomérations urbaines. C'est une instance de coopération et d'échange. Son objectif est de développer et faciliter l'utilisation des transports en commun à l'échelle du Nord-Pas-de-Calais dans une démarche de développement durable. La Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) dispose d'un siège au comité syndical.

Par délibération en date du 27 juin 2014, le conseil communautaire a désigné Christian FOURCROY en qualité de titulaire et Antoine LOGIE en qualité de suppléant.

Il y a lieu de procéder à une nouvelle désignation en remplacement de Antoine LOGIE, suppléant.

Monsieur le Président propose la candidature de Jean-Claude ETIENNE.

Par application combinée des articles L. 5211-1 et L. 2121-21 du CGCT, « le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Le CONSEIL décide :

- de désigner Monsieur Jean-Claude ETIENNE, en qualité de suppléant pour siéger au comité syndical du SMIRT. Les représentants de la CAB sont les suivants :

TITULAIRE	SUPPLEANT
CHRISTIAN FOURCROY	JEAN-CLAUDE ETIENNE

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
57	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Frédéric CUVILLIER

**Le Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

**JEUDI 09 FÉVRIER 2017
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Josiane CHOCHOIS - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne

Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Laurence DEWALLE - Le Portel
Marc LEFEVRE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Jean-Pierre PONT - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echingham
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Daniel GEST - Outreau, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer

Étaient absents :

Philippe-Jean ROUSSEaux - Boulogne-sur-mer
Daniel PARENTY - Baincthun

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Olivier BARBARIN

ADMINISTRATION GENERALE

N° 53C_09_02_2017

DÉSIGNATION - ASSOCIATION EUROPÉENNE POUR UNE PÊCHE DURABLE ET RESPONSABLE BLUE FISH - FONDATION BLUE FISH EUROPE

Blue Fish est l'association européenne de promotion de la pêche durable et responsable. Lancée à l'initiative des deux premiers ports de pêche français, Boulogne et Lorient, l'association fédère tous les acteurs de la filière en Europe : professionnels et industriels, organismes d'enseignement et de recherche, Organisations Non Gouvernementales, associations et structures de gestion portuaire et institutions publiques, en France, en Espagne, au Royaume Uni, en Irlande au Portugal et en Allemagne.

Blue Fish a pour objectif de promouvoir la contribution active du secteur au développement économique et social des territoires littoraux. Par la diversité de ses membres, Blue Fish témoigne du bien-fondé du modèle social de la filière, de la diversité des métiers et de l'évolution des techniques de pêche mises en place depuis ces 10 dernières années. Ses membres se sont organisés pour expliquer et faire connaître leurs missions aux parlementaires européens, à la Commission européenne et aux représentants des États membres, ainsi qu'aux médias et au grand public.

Blue Fish mutualise et diffuse les connaissances scientifiques, techniques et économiques relatives à la pêche durable et responsable, et aux entreprises de la filière halieutique et navale.

Par ailleurs, afin de permettre de percevoir des dons au titre du mécénat, une fondation Blue Fish Europe a été créé.

Par une délibération en date du 17 octobre 2014, le conseil communautaire a désigné Claude ALLAN pour siéger à l'association européenne de promotion de la pêche durable et responsable, Blue Fish, et à la fondation Blue Fish Europe.

Il y a lieu de procéder à une nouvelle désignation.

Monsieur le Président propose la candidature de Antoine LOGIE.

Par application combinée des articles L. 5211-1 et L. 2121-21 du CGCT, « le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Le CONSEIL décide :

- de désigner Monsieur Antoine LOGIE pour représenter la CAB à l'association européenne de promotion de la pêche durable et à la fondation Blue Fish Europe.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
57	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Envoyé en préfecture le 14/02/2017

Reçu en préfecture le 14/02/2017

Affiché le

SLO

ID : 062-246200729-20170209-53C_09_02_2017-DE

Frédéric CUVILLIER
Le Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Sauf disposition expresse prévoyant une décision implicite de rejet, le silence gardé pendant deux mois par l'administration sur une demande vaut décision d'acceptation. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.

**JEUDI 09 FÉVRIER 2017
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Josiane CHOCHOIS - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne

Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Laurence DEWALLE - Le Portel
Marc LEFEVRE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Jean-Pierre PONT - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Daniel GEST - Outreau, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer

Étaient absents :

Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer
Daniel PARENTY - Baincthun

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Olivier BARBARIN

ADMINISTRATION GENERALE

N° 54C_09_02_2017

DÉSIGNATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE HABITAT DU LITTORAL SUITE AU RATTACHEMENT INTERCOMMUNAL DE CET ORGANISME AU 1ER JANVIER 2017

La loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite loi ALUR impose que tous les offices publics rattachés à une commune membre d'un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) compétent en matière d'habitat soient, à partir du 1^{er} janvier 2017, rattachés à cet EPCI. L'office public Habitat du Littoral est concerné par cette disposition.

La Ville de Boulogne-sur-Mer et Habitat du Littoral ont entrepris une démarche volontaire de rattachement à l'EPCI ; la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) a délibéré le 30 juin 2016 pour solliciter, auprès de l'État, le rattachement intercommunal de Habitat du Littoral à compter du 1^{er} janvier 2017.

Dans la continuité de l'actuel conseil d'administration de Habitat du Littoral, il est proposé au conseil communautaire de fixer à vingt-trois le nombre de membres du futur conseil d'administration, ayant voix délibérative, et de désigner les quatorze futurs représentants de la CAB, étant précisé que :

-6 représentants sont désignés au sein de l'organe délibérant de la CAB.

-7 autres représentants, qui ne sont pas des élus de la collectivité de rattachement, sont choisis en qualité de personnalité qualifiées en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement et de financement de ces politiques, ou en matière d'affaires sociales. Deux de ces représentants doivent avoir la qualité d'élu d'une collectivité territoriale ou d'un EPCI du ressort de compétence de l'office, autre que celle ou celui de rattachement de l'office.

-de plus, la CAB doit désigner un représentant des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées.

L'article R421-5 du code de la construction et de l'habitation précise que les représentants de la collectivité territoriale ou de l'EPCI de rattachement sont désignés par son organe délibérant.

Il est donc proposé de désigner pour siéger au conseil d'administration :

- 6 conseillers communautaires :

- 7 personnes qualifiées (dont 2 élus choisies dans le ressort de compétence de Habitat du Littoral) :

1 représentant des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées :

Monsieur le Président propose la candidature de Frédéric CUVILLIER, Mireille HINGREZ-CEREDA, Thérèse GUILBERT, Christian BALY, Odette CAEROU et Raymonde FASQUEL.

Par application combinée des articles L. 5211-1 et L. 2121-21 du CGCT, « le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Le CONSEIL décide :

- de désigner pour siéger au Conseil d'administration de Habitat du Littoral :

- Frédéric CUVILLIER,
- Mireille HINGREZ-CEREDA,
- Thérèse GUILBERT,
- Christian BALY,
- Odette CAEROU,
- Raymonde FASQUEL

- de désigner 7 personnes qualifiées (dont 2 élus choisis dans le ressort de compétence de Habitat du Littoral) :

- Colette PETITBOIS, conseillère municipale, Ville de Boulogne-sur-Mer ;
- Dominique LEFEBVRE, adjoint au Maire de Boulogne-sur-Mer, chargé des bâtiments publics municipaux et de l'entretien du patrimoine communal ;
- Yvon DUCRON ; Administrateur Soliha ;
- Paulette PEUVION JUILIEN, adjointe au Maire de Neufchâtel-Hardelot, chargée de la politique familiale, de la jeunesse et la petite enfance, de l'action sociale, de l'emploi et du logement ;
- Reinold DELATTRE, Chambre Syndicale Territoriale du Bâtiment et Travaux Publics Côte d'Opale Nord-Pas-de-Calais ;
- Nicolas KOMOROWSKI, Caisse des Dépôts et Consignations ;
- Régine BALU, Association Blanzzy-Pourre.

- de désigner 1 représentant des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées :

-Olivier DELBECQ (Rivages Propres).

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
53	0	4
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Frédéric CUVILLIER

Le Président de la

Communauté d'agglomération du Boulonnais

**JEUDI 09 FÉVRIER 2017
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Josiane CHOCHOIS - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne

Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Laurence DEWALLE - Le Portel
Marc LEFEVRE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Jean-Pierre PONT - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Patrice QUETELARD - Danne
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echingham
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Daniel GEST - Outreau, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer

Étaient absents :

Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer
Daniel PARENTY - Baincthun

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Olivier BARBARIN

ADMINISTRATION GENERALE

N° 55C_09_02_2017

DÉSIGNATION-GROUPE D'ACTION LOCAL PÊCHE ET AQUACULTURE

Les élus communautaires ont défini en 2014 les priorités de la stratégie de développement économique durable du Boulonnais. L'implication de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) dans le Groupement d'Action Local Pêche et Aquaculture (GALPA) répond à l'enjeu n°3 "L'économie Maritime et Portuaire" et s'inscrit en cohérence avec la priorité "La promotion des savoir-faire".

Dans le cadre de la gestion de fonds européens dédiés aux secteurs de la pêche et de l'aquaculture, le Conseil Régional Hauts-de-France a validé la création de deux GALPA sur le littoral régional, dont celui présenté par les acteurs du Boulonnais et dénommé GALPA Littoral Opale.

Les différents projets qui seront déposés au GALPA en vue d'un soutien de fonds publics et européens seront examinés par un comité de programmation local. Celui-ci étudiera les projets présentés et jugera de leur opportunité au regard de leur apport en matière de développement au profit du territoire. Il est composé de cinq structures publiques et de douze structures privées.

La CAB dispose d'un siège au sein du comité de sélection et il convient de désigner nominativement un membre titulaire et un membre suppléant. Par une délibération en date du 30 juin 2016, le conseil communautaire a désigné Claude ALLAN en tant que titulaire et Jean-Pierre PONT en qualité de suppléant.

Il convient de procéder à une nouvelle désignation.

Monsieur le Président propose la candidature de Antoine LOGIE, en qualité de titulaire.

Par application combinée des articles L. 5211-1 et L. 2121-21 du CGCT, « le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Le CONSEIL décide :

- de désigner Monsieur Antoine LOGIE en qualité de titulaire pour représenter la CAB au GALPA LITTORAL OPALE. Les représentants de la CAB sont les suivants :

TITULAIRE	SUPPLEANT
ANTOINE LOGIE	JEAN-PIERRE PONT

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
57	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Envoyé en préfecture le 14/02/2017

Reçu en préfecture le 14/02/2017

Affiché le



ID : 062-246200729-20170209-55C_09_02_2017-DE

Frédéric CUVILLIER
Le Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Sauf disposition expresse prévoyant une décision implicite de rejet, le silence gardé pendant deux mois par l'administration sur une demande vaut décision d'acceptation. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.

**JEUDI 09 FÉVRIER 2017
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Josiane CHOCHOIS - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne

Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Laurence DEWALLE - Le Portel
Marc LEFEVRE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Jean-Pierre PONT - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGES - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Daniel GEST - Outreau, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer

Étaient absents :

Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer
Daniel PARENTY - Baincthun

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Olivier BARBARIN

ADMINISTRATION GENERALE
N° 56C_09_02_2017
DÉSIGNATION - COMITÉ RÉGIONAL DE L'HABITAT

Le Comité régional de l'habitat (CRH) est l'instance régionale de concertation sur les politiques d'habitat conduites en région. Il a été créé par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales. Le CRH Nord Pas de Calais est présidé par le préfet de région, qui en nomme les membres. Ces derniers sont répartis en 3 collèges : collège des élus, collège des professionnels, collège des associations. La communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) dispose d'un siège au comité régional de l'habitat Nord-pas-de-Calais-Picardie.

Par une délibération en date du 27 juin 2014, Christian BALY a été désigné en tant que titulaire et Jean-Loup LESAFFRE en tant que suppléant.

Il y a lieu de précéder à la désignation d'un suppléant en remplacement de Jean-Loup LESAFFRE.

Monsieur le Président propose sa candidature.

Par application combinée des articles L. 5211-1 et L. 2121-21 du CGCT, « le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Le CONSEIL décide :

- de désigner Monsieur Frédéric CUVILLIER en qualité de suppléant pour représenter la CAB au Comité régional de l'habitat Nord/Pas-de-Calais/Picardie. Les représentants de la CAB sont les suivants :

TITULAIRE	SUPPLEANT
CHRISTIAN BALY	FREDERIC CUVILLIER

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
57	0	0
TELETRANSmise EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Frédéric CUVILLIER
Le Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

**JEUDI 09 FÉVRIER 2017
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Josiane CHOCHOIS - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne

Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Laurence DEWALLE - Le Portel
Marc LEFEVRE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Jean-Pierre PONT - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGES - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Daniel GEST - Outreau, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer

Étaient absents :

Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer
Daniel PARENTY - Baincthun

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Olivier BARBARIN

ADMINISTRATION GENERALE

N° 57C_09_02_2017

**DÉSIGNATION - MEMBRES DU COLLÈGE DES ÉLUS AU SEIN DU COMITÉ DE
DIRECTION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DE
L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL**

Par une délibération du 13 octobre 2016 le conseil communautaire a désigné 11 titulaires et 11 suppléants pour siéger au comité de direction de L'EPIC (Établissement Public Industriel et Commercial) en charge du nouvel office de tourisme intercommunal.

Ont été désignés :

-Titulaires : Jean-Loup LESAFFRE, Francis RUELLE, Évelyne PORTOLAN, Frédéric CUVILLIER, Mireille HINGREZ-CEREDA, Jean-Pierre PONT, Olivier BARBARIN, Christian FOURCROY, Kaddour-Jean DERRAR, Bertrand DUMAINE et Brigitte PASSEBOSC.

-Suppléants : Jacques POCHE, Antoine LOGIE, Loïc CHEUVA, Jean-Claude ETIENNE, Dominique GODEFROY, J-R.TAUBREGEAS, Laurence DEWALLE, Patrick COPPIN, Yves HENNEQUIN, Guy FEUTRY et Joël FARRANDS.

Il y a lieu de procéder à une nouvelle désignation.

Monsieur le Président propose les candidatures de Jean-Loup LESAFFRE, Francis RUELLE, Evelyne PORTOLAN, Frédéric CUVILLIER, Régine SPLINGARD, Jean-Pierre PONT, Olivier BARBARIN, Christian FOURCROY, Kaddour-Jean DERRAR, Bertrand DUMAINE, Brigitte PASSEBOSC en qualité de titulaires et Jacques POCHE, Antoine LOGIE, Loïc CHEUVA, Jean-Claude ETIENNE, Mireille HINGREZ-CEREDA, Jean-Renaud TAUBREGEAS, Laurence DEWALLE, Patrick COPPIN, Yves HENNEQUIN, Guy FEUTRY, Joël FARRANDS, en qualité de suppléants.

Par application combinée des articles L. 5211-1 et L. 2121-21 du CGCT, « le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Le CONSEIL décide :

- de désigner pour représenter la CAB au comité de direction de l'EPIC pour la gestion de l'office de tourisme intercommunal :

TITULAIRE	SUPPLEANT
JEAN-LOUP LESAFFRE	JACQUES POCHE
FRANCIS RUELLE	ANTOINE LOGIE

EVELYNE PORTOLAN	LOIC CHEUVA
FREDERIC CUVILLIER	JEAN-CLAUDE ETIENNE
REGINE SPLINGARD	MIREILLE HINGREZ-CEREDA
JEAN-PIERRE PONT	JEAN-RENAUD TAUBREGEAS
OLIVIER BARBARIN	LAURENCE DEWALLE
CHRISTIAN FOURCROY	PATRICK COPPIN
KADDOUR-JEAN DERRAR	YVES HENNEQUIN
BERTRAND DUMAINE	GUY FEUTRY
BRIGITTE PASSEBOSC	JOEL FARRANDS

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
57	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Frédéric CUVILLIER
Le Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

**JEUDI 09 FÉVRIER 2017
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Josiane CHOCHOIS - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Pascale LEON - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne

Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Laurence DEWALLE - Le Portel
Marc LEFEVRE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Jean-Pierre PONT - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Patrice QUETELARD - Danes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Daniel GEST - Outreau, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer

Étaient absents :

Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer
Daniel PARENTY - Baincthun

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Olivier BARBARIN

ADMINISTRATION GENERALE

N° 58C_09_02_2017

DÉSIGNATION-COMITÉ TECHNIQUE DE CONTRÔLE - OPÉRATION RÉPUBLIQUE-
EPERON

Le règlement intérieur de la Société Publique Locale Aménagement du Territoire Boulonnais (SPL - ATB) prévoit que chaque collectivité membre de la société désigne des représentants à un comité technique de contrôle.

Pour rappel, afin de respecter le contrôle *in house*, ce comité vérifie le contenu technique et financier des opérations et suit l'exécution des conventions de la SPL avec ses collectivités actionnaires.

Dans ce cadre, la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) dispose d'un siège au Comité Technique de Contrôle de l'opération République-Éperon.

Par une délibération en date du 17 octobre 2014, le conseil communautaire a procédé à la désignation de Daniel PARENTY.

Il y a lieu de procéder à une nouvelle désignation afin de pourvoir au remplacement de Daniel PARENTY.

Monsieur le Président propose la candidature de Jean-Loup LESAFFRE.

Par application combinée des articles L. 5211-1 et L. 2121-21 du CGCT, « le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Le CONSEIL décide :

- de désigner Monsieur Jean-Loup LESAFFRE pour représenter la CAB au Comité Technique de Contrôle de l'opération République-Eperon dans le cadre de la Société Publique Locale Aménagement du Territoire Boulonnais (SPL-ATB).

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
57	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Frédéric CUVILLIER

**Le Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

**JEUDI 09 FÉVRIER 2017
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer
Thérèse GUILBERT - Outreau
Adam MAGNIER - Outreau
Josiane CHOCHOIS - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Madeleine BENOUSSAR - Outreau
Christophe HADOUX - Outreau
Christian BALY - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne

Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Laurence DEWALLE - Le Portel
Marc LEFEVRE - Le Portel
Laurent FEUTRY - Le Portel
Francis RUELLE - Wimereux
Evelyne PORTOLAN - Wimereux
Loïc CHEUVA - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Jean-Pierre PONT - Neufchâtel-Hardelot
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Kaddour-Jean DERRAR - Condette
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé
Bernard GRARE - La Capelle
Patrice QUETELARD - Dannes
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echingham
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Daniel GEST - Outreau, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer

Étaient absents :

Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer
Daniel PARENTY - Baincthun

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Olivier BARBARIN

MOTION

N° 62C_09_02_2017

MOTION : SOUTIEN À L'ÉLARGISSEMENT DU 3ÈME APPEL D'OFFRES SUR L'ÉOLIEN EN MER À LA ZONE DE LA BASSURE DE BAAS

Le 04 avril dernier, Ségolène Royal, Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer a annoncé le lancement d'un troisième appel d'offres sur l'éolien en mer au large de Dunkerque, zone identifiée comme présentant des conditions favorables à l'implantation d'éoliennes en mer posées.

Cet été, Monsieur Michel LALANDE, Préfet de Région, a été chargé de poursuivre les consultations menées en 2015 visant à déterminer avec précision le périmètre pouvant accueillir un parc d'au moins 500MW, et dans ce cadre d'examiner la possibilité d'un élargissement de ce troisième appel d'offres à la zone de la Bassure-de-Baas, au large de Boulogne-sur-Mer.

Les deux zones, Dunkerque et Boulogne, présentent un intérêt stratégique majeur pour le développement de l'éolien en mer, permettant de contribuer à rattraper le retard de la France en la matière.

La complémentarité des infrastructures portuaires de Dunkerque et de Boulogne-sur-Mer permet d'envisager l'implantation respective des sites de construction d'une part (Dunkerque) et de maintenance de l'autre (Boulogne-sur-Mer).

Cet élargissement du 3ème appel d'offres à la zone de la Bassure-de-Baas porte des enjeux environnementaux, économiques et portuaires importants pour le littoral de la Côte d'Opale. Il est essentiel que notre littoral puisse embrasser cette opportunité des énergies marines renouvelables.

Le développement de l'éolien offshore est un levier de croissance indéniable devant en effet contribuer à la revitalisation des activités portuaires et à la création d'emplois pérennes dans une région particulièrement touchée par la crise économique et le chômage avec un taux de plus de 12,5% sur la région et dépassant même 15% dans certaines villes de la zone.

Le développement de l'éolien offshore représente également pour les communes du périmètre et les usagers de la mer, une aubaine en terme de retombées financières.

En effet, le code des impôts précise aux articles 1519B et 1519C les modalités de perception et de redistribution des produits de la taxe annuelle sur les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent situées dans les eaux intérieures ou la mer territoriale.

Cette taxe est acquittée par l'exploitant de l'unité de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent. Elle est assise sur le nombre de mégawatts installés dans chaque unité de production. Le tarif annuel de la taxe est fixé à 15 471 € par mégawatt installé.

Le produit de la taxe sur les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent en mer est affecté au fonds national de compensation de l'énergie éolienne en mer.

Les ressources de ce fonds sont réparties dans les conditions suivantes :

1° 50 % sont affectés aux communes littorales d'où des installations sont visibles. Plus elles sont proches des éoliennes, plus elles perçoivent.

2° 35 % sont affectés à raison de 15 % au profit du Comité national des pêches maritimes et des élevages marins, 10 % pour les comités régionaux des pêches maritimes et des élevages marins et 10 % pour les comités départementaux et interdépartementaux des pêches maritimes et des élevages marins. En cas d'inexistence de comité départemental, le pourcentage bénéficie au comité régional correspondant.

Cela représente environ 1,3 millions d'euros par an pour le Comité Régional des Pêches et 2 millions d'euros de dotation pour les communes littorales concernées.

Aussi, face à l'enjeu majeur pour notre littoral que portent les perspectives de développement de l'éolien au large de nos côtes, le conseil communautaire souhaite faire valoir son soutien à l'élargissement du périmètre du 3ème appel d'offres à la Bassure de Baas, au large de Boulogne-sur-mer.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
53	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Frédéric CUVILLIER

**Le Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais**